



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois janvier à 14H.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle des séances, 12 rue Louis Talamoni – rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire.

#### **Présents :**

M. JEANNE, **Maire**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme MORGADO, M. AKKOUCHE, Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme BERTRAND, M. PICOT **Adjoints**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENAHMED, Mme PARLOUAR, M. VEDRINE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE (donne procuration à M. Léon NGANDE à partir du point 15), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV **Conseillers Municipaux**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **Conseillers municipaux délégués**

#### **Absents excusés :**

Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. VEDRINE), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme BERTRAND), M. SLIMOVICI (donne pouvoir à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO)

Mme ZELIOLI (absente excusée au 1<sup>er</sup> point et donne pouvoir à M. FAUTRE pour les suivants) Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Mme Céline THEOPHILE, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

	Présents	Absente	Procurations	Votants
Point n°1	43	1	5	48
Point n°2 à 14	43	0	6	49
Points n°15 à 21	42	0	7	49

**Convoqués le 28 janvier 2021**



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques  
Service Travaux des Assemblées  
OMR/LY/SV

### PROCES-VERBAL DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2021

#### **Monsieur le Maire**

« Bonjour à tous. Chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour le premier Conseil Municipal de l'année avec un horaire, vous l'aurez remarqué, un peu particulier, compte tenu du contexte sanitaire qui nous impose cette mise en place, et aussi la modification de cet horaire fait suite à la demande du Préfet et à la nécessité d'être en conformité avec le couvre-feu.

Je vais donner, pour commencer, les procurations qui m'ont été délivrées : une de Sabrina ABCHICHE à Sophie AMAR. Sabrina est là, mais elle partira peut-être, compte tenu de la durée que peut avoir ce Conseil. Mylène BENOLIEL à Lionel VEDRINE ; Caroline ADOMO à Sylvain SOLARO ; Cristina DE OLIVEIRA à Aurore THIROUX ; David SLIMOVICI à Wilfrid BASTIN ; Évelyne SAILLAND à Delphine BERTRAND. Les horaires ne facilitent pas les choses, mais c'est ainsi.

Ensuite vous donner une information par rapport à la délivrance des masques que vous avez eus. L'ensemble des élus a eu ou va avoir des masques tels que celui qu'un certain nombre d'entre nous portent. Je précise simplement que ces masques, en fait, ce sont des masques que nous avons remis à la disposition de l'ensemble des personnels municipaux, dans une démarche écologique, pour éviter les masques jetables. En fait, ils correspondent aux EPI que nous devons fournir à l'ensemble du personnel et, bien évidemment, on les a mis à disposition de l'ensemble des élus du Conseil Municipal de la même façon. Ces masques ont été accompagnés (si cela n'a pas été délivré encore, vous allez l'avoir pour ceux qui ne l'ont pas déjà eue) d'une charte de l' élu qui reprend en fait les textes lus lors du Conseil Municipal d'installation. Et on a souhaité effectivement que les choses soient clairement écrites, donc cela vous sera délivré, si cela n'a pas déjà été fait, lors du Conseil.

Je vais proposer pour assurer le secrétariat de la séance Céline THEOPHILE. Est-ce qu'il y a un avis contraire ? Il n'y en a pas, donc la secrétaire de séance est Céline THEOPHILE. Nous allons avoir à approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 16 décembre. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? M. MAILLER, d'une année à l'autre, on se retrouve. »

#### **Monsieur MAILLER**

« Absolument, Monsieur le Maire, avec grand plaisir. »

#### **Monsieur le Maire**

« Partagé, M. MAILLER, partagé. »

**Désignation d'un secrétaire de séance : Madame THEOPHILE Céline**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **Monsieur MAILLER**

« Si vous le permettez, je voulais juste intervenir, pas sur le compte-rendu, mais je vous laissais terminer votre introduction. Monsieur le Maire, nous notons que, suite à notre intervention lors du dernier Conseil Municipal et celle du Préfet que vous venez d'évoquer, nous alertons sur le risque d'illégalité que vous avez fait encourir à l'ensemble de nos décisions en organisant un Conseil Municipal non retransmis en direct après le couvre-feu, donc normalement sans public. Vous avez décidé d'organiser celui-ci à 14 heures, nous nous en félicitons, même si, pour certains d'entre nous, cela rend la chose difficile. Nous réitérons néanmoins notre demande que les débats de notre instance soient retransmis en direct, comme le font la plupart des grandes villes. Que craignez-vous en diffusant en direct nos travaux ? »

### **Monsieur le Maire**

« Bien. Eh bien, M. MAILLER, vous savez que, normalement, je ne suis pas tenu de répondre oralement, mais je vais le faire. Je vais le faire avec un plaisir non dissimulé. Non dissimulé parce que vous faites de cette question un élément un peu régulier, comme si vous vouliez au fond vous donner la paternité de cette demande. Alors cette demande, je l'ai formulée il y a six ans lorsque j'étais à votre place. Et ce qui m'avait été expliqué à l'époque par le Maire d'alors, c'est que, techniquement, ce n'était pas possible, compte tenu de nos installations. J'étais peu convaincu de la réponse qui m'avait été faite, mais je m'y suis tenu. Je ne suis pas revenu à la charge, comme vous le faites, à plusieurs reprises.

Vous pourrez demander au président du Conseil départemental du Val-de-Marne, puisque nous avons eu dans cette même salle un comité de pilotage qui s'est tenu vendredi dernier concernant l'ANRU ; on a fait une tentative et, pour tout vous dire, ce n'était pas brillant. Cela ne marchait pas. Alors c'est une bonne remarque que vous faites et une bonne proposition, puisque c'était la mienne il y a six ans, mais aussi parce que, au fond, cela permet de mettre en lumière le désastre que nous avons à reprendre dans cette mairie sur le plan informatique. Les carences assez exceptionnelles que nous avons pu avoir et qui nous ont conduits d'ailleurs à recruter un nouveau directeur du service informatique. Alors on va pouvoir avancer sur ce sujet, mais il est vrai que le service informatique de la ville était plus occupé à des activités de téléphonie en tout genre que de s'occuper de mettre au niveau l'informatique de la ville.

Donc on vous laisse la responsabilité de revenir à nouveau sur cette demande, mais cela met en lumière les manques de ce qu'était l'ancienne équipe. Donc si vous me dites, comme vous le direz à chaque fois, que vous n'en faisiez pas partie, au fond le mouvement que vous avez été censé représenter au cours des dernières élections municipales avait quand même à sa tête un représentant de l'exécutif de la ville. Donc vous ne pouvez pas vous absoudre de tout, et il faut à un moment assumer. En tout cas, on avance sur le sujet, et vous devriez vous féliciter d'ailleurs que, conformément à ce qu'était la position d'un certain nombre d'entre vous de dire qu'il faut que ce soit un fonctionnaire territorial qui occupe le poste, c'est le cas aujourd'hui.

On met à niveau, on commence. Le chantier étant tellement vaste, je pense qu'il y en aura pour six mois ou un an. Je ne sais pas quand nous pourrons le faire et, si vous voulez continuer à faire des films, vous le ferez, mais je note qu'à travers votre position sur ce sujet, vous mettez en lumière non seulement les manquements de l'ancienne équipe, et à tous les niveaux de responsabilité, y compris au plus haut niveau, qui a d'ailleurs été entendu par la police, mais qu'en plus vous mettez encore en lumière vos propres positions qui sont celles de la malhonnêteté, parce que, dans ce même Conseil Municipal, sur ce point, la dernière fois, vous avez dit : « Je ne conteste pas la présence du public, mais j'indique que cela pourrait comporter un risque. Je ne ferai pas un cas de cette affaire. Enfin, voilà, je vous le

signale. » Sauf que vous avez fait une demande auprès du Préfet pour annuler l'ensemble des délibérations dans ce sens. Donc, vous voyez, cela met en lumière la malhonnêteté qui est la vôtre. Au fond, vous êtes bien en lien avec un certain nombre de manquements qu'il pouvait y avoir dans cette ville. On ne va pas faire de débat, non, non. Vous avez posé une question, je vous ai répondu. Il n'y a pas de débat. Ce n'est pas une délibération. Voilà ce qu'il en est sur ce point.

Et donc on va pouvoir maintenant commencer directement sur l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des éléments, des questions sur les décisions telles qu'elles sont portées à votre connaissance ? Mme LE LAGADEC. »

#### **Madame LE LAGADEC**

« Merci Monsieur le maire. Je reviens simplement sur la question qui a été posée, la demande plus précisément qui a été émise par mon collègue. Cette demande, on l'avait faite aussi au sein de l'ancienne municipalité, et nous étions plusieurs à penser que, pour la vie démocratique de la ville de Champigny et pour que les citoyens de Champigny puissent réellement voir le travail qui était fait par les élus pour lesquels ils ont voté, il nous paraissait important que les débats puissent être filmés. Moi, ce qui m'a été rapporté pour m'expliquer qu'on ne le mettait pas en place, c'était une question de coût. J'espère, en tout cas, que cela va être mis en place. Voilà simplement ce que je voulais rajouter, et je crois que l'on n'a pas besoin ni de s'invectiver, ni de s'envoyer des noms d'oiseaux. Je pense que le respect est quand même une valeur fondamentale de ce qui peut faire des débats apaisés. »

#### **Monsieur le Maire**

« Mme LE LAGADEC, je ne peux que souscrire à ce que vous venez de dire, d'autant que je suis tout à fait favorable à ce que cela se mette en place. Je vous ai évoqué les contraintes techniques qui sont réelles pour le coup, alors que moi-même, j'en doutais. Que vous l'ayez demandé, j'en suis très heureux. Simplement, ce n'est jamais apparu quelque part, et vous pourrez regarder, vous reprendrez les PV des précédents Conseils Municipaux, et notamment en tout début de mandature précédente où, effectivement, ma requête figure. Moi, je n'invective personne. Simplement, ce que je constate, c'est que l'on revient à chaque fois sur des sujets sur lesquels on a déjà répondu et que, contrairement à ce qui a pu être dit, on fait le contraire de ce que l'on évoque dans ce Conseil. Je le redis : il y a de la malhonnêteté en la matière. Mme CAPORAL. »

#### **Madame CAPORAL**

« J'aurai deux questions en fin de séance, et au sujet également des décisions... »

#### **Monsieur le Maire**

« Donc vous aurez deux questions diverses ? D'accord. M. TITOV. »

#### **Monsieur TITOV**

« Mesdames et messieurs les élus, monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, j'ai été un peu mal à l'aise d'entendre pas mal d'attaques personnelles sur un fond de revanche politique. Ce n'était plaisant ni pour nous, ni pour les nouveaux jeunes élus de la majorité, je pense. Faites plutôt participer votre opposition quand il s'agit de négocier plus de moyens auprès de l'État. Ensemble, sur certains projets, nous pouvons agir plus fort pour les Campinois. Au lieu de cela, vous êtes dans l'attaque, et cela ne peut que faire augmenter... l'abstention électorale à la vue de toutes ces guéguerres et rivalités politiques. Les gens n'aiment pas cela. À quoi cela sert de reprocher à un ancien Maire de ne pas avoir été directement élu par les électeurs, de sous-entendre qu'il n'aimerait pas les commerçants ?

Sachez que si, un jour, vous deviez devenir député ou ministre, nous ne refuserons pas d'appeler votre adjoint ou adjointe, monsieur ou madame le Maire. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« M. TITOV, ce n'est pas la première fois que vous voulez me donner de la promotion, mais je me sens très bien dans la fonction de Maire, et je n'ai pas l'intention d'aller à une élection du type d'une élection municipale que ce soit pour être sénateur, député ou ministre. Cela ne m'intéresse pas. Les choses sont dites et sont claires, et elles peuvent être notées. Quant aux invectives, je vous inviterai à ne pas les lancer vous-mêmes pour commencer. Alors, quand je dis vous, ce n'est pas vous, c'est l'ensemble de la liste qui était celle conduite par Christian FAUTRÉ qui, me semble-t-il, a une question. Je le disais, nous étions sur les décisions, mais je vous en prie, sauf si c'est pour mentionner des questions diverses. »

**Monsieur FAUTRÉ**

« C'est tout à fait ça. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien, c'est noté, M. FAUTRÉ. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ? »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. J'étais aussi là pour vous demander de bien vouloir noter que mon collègue et moi-même avons aussi des questions à vous poser, au nombre de six, en fin de séance. »

**Monsieur le Maire**

« Au nombre de six ! Je vous rappelle quel est le règlement intérieur. Je sais que vous faites exprès de faire ce type de demande pour contester le règlement intérieur, je l'ai bien noté.

**Monsieur MAILLER**

« Voyez, Monsieur le Maire, j'allais même vous proposer pour les questions sur lesquelles j'ai des demandes d'informations de vous proposer, pour gagner du temps et si vous n'avez pas la réponse, de me répondre par écrit. Cela me suffira amplement. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. Mme CAPORAL. »

**Madame CAPORAL**

« Ma première question porte sur la décision 20-928 : la création d'une régie d'agence de communication. Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu quelles seront ses fonctions ?

Pour la décision 20-929, je profite de la communication de cette décision sur l'encaissement des repas des restaurants scolaires pour citer en exemple la ville de Gournay, qui a rendu gratuits les repas pour les familles des quotients les plus bas.

La décision 20A014. Je salue la décision de comptage des véhicules. Est-il prévu de faire une distinction entre les véhicules particuliers et les camions ? Quel est le périmètre et quel est le but ?

Pour la décision 20A094, la gestion de la taxe locale de publicité du territoire. Il y a une étude complète qui a été menée par le territoire et avec un gros travail des services de la ville. Cela vaudrait peut-être la peine de s'appuyer dessus.

Pour la décision 20A108, contrat de service espaces citoyens. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Pour la décision 20F021, le nettoyage des vitres, 800 000 €. Je suggère de passer, au moins pour les nouveaux bâtiments, à des vitrages autonettoyants. Cela permettrait en plus d'isoler thermiquement les bâtiments et éviterait des frais de fonctionnement non négligeables.

Pour la décision 20F061, je voudrais signaler un risque d'exposition dans les travaux du bâtiment avenue Gourévitch, qui est plein d'amiante. Les ouvriers travaillent sans tenues appropriées ni masques.

Je pense que c'est tout pour ce chapitre-là. Merci. »

### **Monsieur le Maire**

« Il n'y a pas d'autres questions sur les décisions ? »

### **Monsieur MAILLER**

« Concernant la décision DEC20-925, la défense de la Commune. Pourrions-nous avoir quelques éléments sur le contentieux, notamment pourquoi le refus de permis de construire et quelles conséquences financières pour la Commune, et quels risques juridiques sont encourus par la Commune sur ce refus de permis de construire ?

Concernant la décision 20-927, exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par la SCI DARMONY ; d'ailleurs c'est aussi vrai pour celle qui est juste avant, la 926. Quels projets avez-vous sur ces deux copropriétés sur lesquelles on achète ? Est-ce que c'est la reconduction de ce qui avait été conduit précédemment par la précédente municipalité, ou est-ce que vous avez d'autres projets là-dessus ?

Concernant la régie d'avances communication, la 928. Cette régie est destinée à financer quels types de dépenses et quel est le montant de l'avance ?

Pour la 929, vous modifiez donc la régie de recettes du service prestations aux familles. Quelles sont les modifications apportées à la régie existante ?

Je reviens sur la décision 20-A-014 concernant le comptage. Ce sont un peu les mêmes questions que ma collègue : dans quel but est passé ce marché ? Pourquoi un tel montant parce qu'il me paraît éminemment très élevé ? Quel est le contenu exact de l'étude et qu'en fait-on après ?

Ensuite, sur la décision 20F050, sur la location et la maintenance de copieurs. La même question pour la suivante : aucun montant n'est mentionné puisque dans le marché vous avez mis « sans montant maximum ni minimum ». Quel est le montant d'estimation des services sur ces deux marchés ? Et ce sera tout. »

### **Monsieur le Maire**

« Alors je vais essayer de vous répondre de façon assez claire, mais je vous rappelle, M. MAILLER que l'ensemble des élus dispose des dossiers. Vous êtes vous-même un élu, vous êtes vous-même membre de la commission des marchés, et donc vous avez tous les dossiers. Quand vous nous demandez le montant d'un marché, je vous invite à vous reporter aux éléments dont vous disposez. Vous avez déjà vu que ce marché a été passé depuis que nous sommes élus. Je n'ai pas souvenir, il me semble bien que c'était M. LURIER qui était présent. Je ne pense pas que ce soit vous qui le remplaciez et donc, à ce titre-là, vous avez tous les éléments nécessaires. Donc je ne vous apporterai pas plus d'informations que ce que vous avez déjà.

Concernant la première question sur l'arrêté 925, vous avez vu qu'il y a les dates aussi. On vous a mis les dates puisque vous aviez besoin de dates. Le risque ? Il y a un risque comme dans tout contentieux. Simplement, il y a une opération immobilière qui visait à dénaturer véritablement cette place avec une construction qui n'était pas en conformité avec le PLU,

ce que conteste le promoteur. Il fait un contentieux et, bien évidemment, on saisit le cabinet avec lequel nous travaillons sur ce type d'affaires.

Sur le point 927 concernant le droit de préemption pour la copropriété du 2 rue Albert Thomas. Vous dites qu'il y avait un projet de l'ancienne équipe, moi je n'en ai jamais vu sur ce projet-là puisqu'il n'y avait pas de vente qui était opérée à l'époque. Donc c'est une nouvelle perspective de telle manière à éviter d'avoir un commerce qu'on ne souhaite pas, type restauration rapide, sur un ensemble qui comporte d'autres potentialités. Nous avons effectivement choisi de faire une préemption en vue d'un portage foncier avec la SPL, de telle manière à pouvoir choisir le type d'activité commerciale que nous souhaitons.

Sur la question de la création d'une avance de régie de communication, pour quoi faire ? Tout simplement pour régler les menues dépenses d'une régie. Nous avons souvent des petites choses à régler sur des opérations ponctuelles ; donc c'est tout l'objet, bien évidemment, de cette régie.

La modification des recettes concernant la partie des prestations aux familles, on vous communiquera le détail par courrier. Cela porte plus sur les modalités de paiement, de telle manière à avoir quelque chose qui soit cohérent, que véritablement des changements particuliers. Il n'y a pas eu de modifications tarifaires. On vous communiquera par écrit les détails.

Sur le marché de comptage, pourquoi fait-on cela ? Tout simplement pour savoir quels sont les flux dans certains secteurs avant d'envisager des changements de voirie, des aménagements. C'est absolument nécessaire aujourd'hui pour pouvoir vous adapter. Vous n'êtes pas sans savoir, par exemple, qu'aujourd'hui, avec les nouvelles applications Waze ou d'autres, on a des changements de parcours qui font que des rues, qui étaient peu utilisées, le sont fortement. Et donc cela nous amène à des modifications que l'on doit prendre compte, et c'est tout l'enjeu. Alors vous dites que le montant est élevé. C'est un maxi bien évidemment. C'est un marché à bons de commande et donc, par rapport à cela, la facturation sera liée aux prestations qui seront demandées à chaque bon de commande.

A propos de la décision 20A094, celle concernant la T.L.P.E, nous travaillons avec l'EPT, et donc cela se fait en pleine contribution, mais il y a des éléments que l'on doit gérer de façon très directe, d'où ce partenariat avec l'EPT et la mission d'assistance que nous prenons à notre charge.

L'autre point que vous avez demandé, c'est le contrat sur les espaces citoyens premium ; effectivement, c'est pour des prestations d'accompagnement informatique qui seront faites. On travaille aussi d'ailleurs sur un projet de conseiller numérique, et c'est fait dans cet esprit-là.

Concernant la décision FO21, le marché de nettoyage des vitres. Mme CAPORAL, j'entends ce que vous nous dites, qu'il faut mettre des vitres autonettoyantes. Tout cela est formidable ! Je vous rappelle que vous avez été en charge des responsabilités, quand je dis vous, c'est de façon collective, pendant soixante-dix ans, qu'aucun vitrage de cette qualité n'a été mis en place sur aucun des équipements. Et donc nous gérons, et quand je dis « nous gérons », c'est vraiment le cas puisque cela faisait plusieurs années que, par exemple, y compris sur l'hôtel de ville, les vitres n'étaient pas nettoyées, ce qui nous pose d'ailleurs, au fil du temps, et vous pouvez le constater par vous-même en allant juste dans l'escalier, qu'il y a eu des infiltrations sur des problèmes de joints qui ont fini par pourrir. Parce que cela s'entretient une vitre avant de pouvoir la rendre autonettoyante. Et donc votre proposition est très intéressante ; on l'a bien évidemment intégrée dans les futurs bâtiments mais, pour l'instant, à défaut de vouloir avoir des vitres opaques, eh bien il faut bien les nettoyer. Et pour cela, il faut bien faire un marché, parce que ce sont des prestations particulières qui nécessitent notamment des compétences, en particulier quand on a des vitres en hauteur. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions. »

**Madame CAPORAL**

« Euh... »

**Monsieur le Maire**

« Mme CAPORAL, je ne vous avais pas donné la parole, mais je précisais que j'avais apporté l'ensemble des réponses et, s'il y a des compléments, ils seront apportés par écrit. Vous vouliez poser une question complémentaire, Mme CAPORAL ? »

**Madame CAPORAL**

« Non, pas une question complémentaire, une précision : les vitres autonettoyantes étant un procédé nouveau n'existaient pas il y a soixante-dix ans. C'est dommage... »

**Monsieur le Maire**

« Mais elles existaient il y a déjà deux-trois ans. »

**Madame CAPORAL**

« Mais elles n'existaient pas à cette époque ; donc les nouveaux bâtiments devraient être équipés de cette manière-là. Et voilà, c'est une suggestion constructive... »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, on la retient, bien évidemment. Mais voyez, vous auriez pu y penser pour Simone Veil qui est un bâtiment qui n'a pas soixante-dix ans, mais dont les vitres ne sont pas autonettoyantes. »

**Madame CAPORAL**

« Effectivement, mais c'est un film que l'on met dessus, hein, vous savez... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, ce n'est pas un film. Vous avez des vitres autonettoyantes. Je peux vous en parler en long, en large et en travers, avec une densité au niveau de la minéralisation du calcaire que l'on met dessus, qui permet de ne pas mettre un film. Et donc, c'est cela que l'on appelle une vitre autonettoyante, sinon on met un film effectivement, mais le film finit par s'abîmer. C'est d'ailleurs ce qui a été fait sur l'école Simone Veil. J'y suis allé avec mon collègue Michel DUVAUDIER. D'ailleurs on nous avait fait part d'une certaine insatisfaction quant au dispositif, et on a été obligé de le changer. »

**Madame CAPORAL**

« Et, en fait, il y a aussi une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Cela ne concerne pas la ville, mais c'est à propos des ouvriers qui travaillent sur le bâtiment avenue Gourévitch. »

**Monsieur le Maire**

« Eh bien écoutez, on regardera. Je n'ai pas d'information à vous apporter parce que l'on n'est pas tout à fait dans l'objet de la décision en question, mais c'est un peu une technique qui est régulièrement employée, et pas que par vous... Une dernière question, M. MAILLER. »



### **Monsieur MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire, pour réagir aux informations que vous nous avez données. Cela fait plusieurs fois que je suggère que, dans les éléments qui sont donnés sur les décisions, qu'il y ait par exemple ce que vous avez dit tout à l'heure sur la fameuse étude de comptage. De dire qu'il s'agit d'un contrat à bons de commande avec un maximum de 200 000 €, ma question n'aurait pas eu de sens. C'est simplement parce que, pour moi, il manque certaines informations, et si l'on pouvait préciser aussi, lorsque que vous mettez des montants... Est-ce que ce sont des montants sur la durée du marché ? Ce qui explique aussi probablement pourquoi certains marchés ne sont pas passés devant la CAO, parce qu'ils sont probablement en dessous des seuils qui sont ceux des marchés formalisés qui passent devant la CAO. Donc c'est peut-être pour cela que certains marchés, je ne les ai pas vus. »

### **Monsieur le Maire**

« Effectivement, ce sera le cas. Enfin c'est le cas aujourd'hui. On passe de façon systématique devant la CAO, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque j'ai découvert un procédé un peu particulier de commission ad hoc. Mais on aura l'occasion d'en reparler et, vous verrez, il y aura des choses intéressantes. Bien, on a fini sur ces points, et donc on va pouvoir passer à l'ordre du jour. »

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2020.**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

**DEC20-925 du 30 novembre 2020**

**Défense de la commune**

**Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch - Eglië-Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre des requêtes introduites, devant le Tribunal administratif de Melun, par la Société COREM PROMOTION, par lesquelles elle demande l'annulation et la suspension de la l'arrêté du 18 août 2020, refusant sa demande de permis de construire n°94017 19N0098, concernant un projet de construction sur un terrain situé 10, avenue de l'Epargne.**

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.**

**2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme**

**DEC20-926 du 9 décembre 2020**

**Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par Monsieur DARMON du lot n°2 dépendant de la copropriété sise à Champigny-sur-Marne, 2 rue Albert Thomas cadastrée section AX n°180 pour 762m2, moyennant le prix de 340.000€ auquel s'ajoute une commission d'agence de 30.000€ à la charge de l'acquéreur en vue de l'implantation d'un restaurant traditionnel et d'un tiers-lieu.**

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme**

**1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.**

**DEC20-927 du 17 décembre 2020**

**Exercice du Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mise en vente par la S.C.I DARMONY du lot n°1 dépendant de la copropriété sise à Champigny-sur-Marne, 2 rue Albert Thomas cadastrée section AX n° 180 pour 762 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 680 000€ auquel s'ajoute une commission d'agence de 117 300€ à la charge de l'acquéreur en vue de l'implantation d'un restaurant traditionnel et d'un tiers-lieu.**

Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**DEC20-928 du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

**Création d'une Régie d'avances COMMUNICATION**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**DEC20-929 du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

**Modification de la régie de recettes Instituée auprès du Service des Prestations aux Familles pour l'encaissement du prix des repas des restaurants scolaires.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**DEC20-930 du 22 décembre 2020**

**Défense de la Commune**

**Désignation de la SELARL GAIA pour représenter la commune dans le cadre de la requête Introduite devant le Tribunal administratif de Melun par Madame X par laquelle elle demande l'annulation de la décision en date du 30 juillet 2020 par laquelle la commune a indiqué suivre l'avis du comité médical supérieur concernant son inaptitude définitive et totale à toutes fonctions.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**Décision n°20A014 notifiée le 31 décembre 2020**

**Réalisation de comptages de véhicules et d'usagers sur la commune de Champigny-sur-Marne avec la société ITECNOLOGIE pour un montant de 212 000 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A094 notifiée le 7 janvier 2021**

**Mission d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure - Mise à jour des bases de données T.L.P.E existantes - Assistance à la gestion du recouvrement des droits de voirie liés aux commerces avec la société REFPAC-GPAC pour un montant de 35 475 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A103 notifiée le 4 janvier 2021**

**Souscription de différents contrats d'assurances au profit du CCAS de CHAMPIGNY-SUR-MARNE/ Lot n° 1: Dommages aux biens et risques annexes avec la société ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES pour un montant de 66 469 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A104 notifiée le 4 janvier 2021**

**Souscription de différents contrats d'assurances au profit du CCAS de CHAMPIGNY-SUR-MARNE/ Lot n° 2: Responsabilité et risques annexes avec la société PNAS (Paris Nord Assurances) pour un montant de 9 192 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A105 notifiée le 4 janvier 2021**

**Souscription de différents contrats d'assurances au profit du CCAS de CHAMPIGNY-SUR-MARNE/ Lot n° 3: Flotte automobile et risques annexes avec la société ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES pour un montant de 16 612 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A106 notifiée le 8 décembre 2020**

**CONTRAT DE SERVICE POGICIELS C208495 avec la société SAS ARPEGE pour un montant de 137 472 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A107 notifiée le 8 décembre 2020**

**Contrat de service PAYBOX SYSTEM avec la société SAS ARPEGE pour un montant de 13 632 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A108 notifiée le 8 décembre 2020**

**Contrat de service espace citoyens PREMIUM avec la société SAS ARPEGE pour un montant de 31 600 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20A121 notifiée le 7 janvier 2021**

**Contrat de maintenance échographe CMS avec la société LES BUREAUTICIENS pour un montant de 14 280 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F021 notifiée le 3 décembre 2020**

**Nettoyage et entretien des surfaces vitrées dans les bâtiments communaux avec la société MAINTENANCE INDUSTRIE pour un montant de 800 000 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F050 notifiée le 24 décembre 2020**

**Location et maintenance de copieurs numériques multifonction/ Lot n° 20F050 : lot 1 location et maintenance des copieurs des services et des écoles de la ville avec la société Canon sans montant minimum ni maximum.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F051 notifiée le 24 décembre 2020**

**Location et maintenance de copieurs numériques multifonction/ Lot n° 20F051 : lot 2 location et maintenance des matériels d'impression et de reprographie du pôle impression de la ville avec la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE sans montant minimum ni maximum..**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F054 notifiée le 3 décembre 2020**

**Location sans chauffeur en longue durée des véhicules de propreté avec la société Service Assistance Maintenance Location pour un montant de 880 000 €.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F057 notifiée le 24 décembre 2020**

**Assurances/ Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes avec la société Mutuelle d'assurance des Instituteurs de France pour un montant de 244 399,48 € TTC.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F058 notifiée le 24 décembre 2020**

**Assurances/ Lot n° 2 : Assurance responsabilité et risques annexes avec la société PNAS (Paris Nord Assurances) pour un montant de 144 544,72 € TTC.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F059 notifiée le 24 décembre 2020**

**Assurances/ Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et risques annexes avec la société ALTIMA\_COURTAGE pour un montant de 288 488 € TTC.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F060 notifiée le 31 décembre 2020**

**Assurances/ Lot n° 4 : Assurance assistance – rapatriement avec la société PNAS (Paris Nord Assurances) pour un montant de 3 750 € TTC.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**Décision n° 20F061 notifiée le 24 décembre 2020**

**Assurances/ Lot n° 5 : Assurance tous risques expositions avec la société ASTER LES ASSURANCES TERRITORIALES pour un montant de 9 761,15 € TTC.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

**1) Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au Débat d'Orientation budgétaire 2021.**

**Rapport présenté par Mme ABCHICHE**

« Chers collègues, bonjour à tous. Est-ce que l'on peut prendre juste deux secondes, le temps que l'on puisse, au niveau de l'informatique, installer le Power Point, la présentation que j'ai préparée pour que ce soit plus compréhensible pour tous. Il semblerait qu'il y ait un problème d'écran aujourd'hui. »

## **Monsieur le Maire**

« On me précise qu'il y a un câble de sectionné. Donc il ne pourra pas y avoir de projection sur l'écran habituel ; on peut faire une projection sur l'écran qui vient d'être apporté, mais tout le monde ne pourra pas forcément le voir de façon idéale. Ce sont les risques du direct. Je pense que Mme ABCHICHE pourra imaginer un peu le propos peut-être... »

## **Madame ABCHICHE**

« Très bien, merci. Il s'agit ici de vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2021. Je vais faire cela de façon très brève. C'est un rapport qui a été rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, dont nous faisons partie, dans le cadre de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

C'est un rapport qui est divisé en deux sections : tout d'abord un premier rapport sur l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, qui est structuré de la façon suivante : avec une première partie, le recueil et l'analyse des données (donc c'est un gros travail qui a été mené par la Direction des ressources humaines en partenariat avec la Direction du lien social et de la vie citoyenne) ensuite un deuxième temps où l'on présente le bilan des actions 2020, et finalement un plan d'action pluriannuel 2021-2024.

Puis la deuxième section de ce rapport, c'est sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques. Donc ce sont des données plus externes, qui nous sont fournies par l'INSEE, sur la situation comparée entre les femmes et les hommes dans notre Commune. Toujours la même structure dans cette section avec ensuite le bilan des actions 2020 et la présentation de notre plan d'action pluriannuel 2021-2024.

Je commence donc par la première partie du rapport et on pose la question suivante : pourquoi engager un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes au niveau de la collectivité ? Eh bien tout simplement parce que c'est une obligation réglementaire. Au niveau des RH, L'État nous demande de travailler sur quatre axes bien particuliers qui sont les suivants :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. C'est lutter contre ce fameux plafond de verre ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Je vais vous présenter quelques indicateurs-clés. Il ne s'agit pas ici de revenir sur tout le rapport, mais sur les indicateurs qui sont parlants, et ensuite j'ai choisi de vous présenter un extrait de notre plan d'action, notamment sur l'axe numéro 2.

Au niveau du recueil, de l'analyse, de l'interprétation des résultats, nous avons utilisé la méthodologie suivante : tout d'abord les indicateurs sur l'égalité professionnelle, donc de la ville et du CCAS, issus des bilans sociaux 2017 et 2019, que nous avons comparés avec les indicateurs dits repères, avec des Conseils régionaux, des Conseils départementaux, les communes de même strate, c'est-à-dire de plus de 1 000 agents, et les chiffres des CCAS au niveau national.

Sur le premier chiffre, je ne sais pas si vous voyez au niveau de l'écran, mais il traite du taux de féminisation des effectifs permanents, et on s'aperçoit que, sur notre ville, on a un fort taux de féminisation des effectifs. Nous sommes à 65 % pour la ville et 92 % pour le CCAS. Nous frôlons les chiffres nationaux. Un fort taux de féminisation.

Là où l'on a un chiffre dans ce rapport qui nous interpelle, qui nous amène à réfléchir, c'est sur le taux de féminisation par filières. Et l'on s'aperçoit qu'il y a une absence de mixité dans

certaines filières. Je prends par exemple la filière du sport où l'on n'a que 18 % des femmes qui sont dans cette filière, contrairement à la filière administrative ou sociale où l'on frôle les 90 %. Lorsque l'on est face à des chiffres comme ceux-là, on pourrait dire que nous ne sommes pas très bons en termes de parité. Nous devons mettre en place et mener des actions de remédiation. Vous verrez les actions que nous avons proposées sur le rapport que vous avez lu avec grande attention, j'en suis certaine.

Des chiffres qui sont un petit peu plus positifs cette fois pour nuancer : c'est le taux de féminisation des emplois fonctionnels et de l'encadrement où, là, on voit que nous sommes sur une parité absolue dans les emplois de direction : on est à 50 % de femmes et 50 % d'hommes, donc ici sur des chiffres qui nous sont satisfaisants. Nous devons poursuivre les efforts et maintenir le cap.

Je vais vous présenter ici quelques actions que nous avons choisies de mener sur l'axe numéro 2. C'est un exemple que je donne. Je vous rappelle que nous avons quatre axes ; celui-ci, c'est pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. Autrement dit, nous avons pour objectif stratégique de favoriser la mixité dans les études de travail et de lutter contre les stéréotypes de genres dans tous les métiers.

Pour cela, nous avons prévu de mettre en place des entretiens de ré-accueil des femmes de retour de congé maternité et des agents de retour de congé parental pour les informer sur leurs droits, de proposer des courriers d'information sur les conditions et les conséquences du temps partiel, la mise en place des mesures autorisées sur le congé parental et la réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

Je passe maintenant à la deuxième partie du rapport où, là, on va travailler sur la population en direction des Campinois. Alors pourquoi engager un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes au niveau de la Commune ? Eh bien parce que l'État nous demande effectivement de nous emparer de ce sujet, mais rien n'est imposé. Donc là, ici, c'est une réelle volonté de la part de Monsieur le Maire de travailler sérieusement sur cette question et, avec son accord et sous son couvert, j'ai décidé, en tant qu'élue en charge du droit des femmes, de travailler sur six orientations stratégiques en particulier :

- première action : sensibiliser la population aux enjeux de l'égalité femmes-hommes ;
- deuxième : agir en faveur de l'égalité filles-garçons ;
- troisième : agir pour l'égal accès aux loisirs, aux sports et à la culture ;
- quatrième : lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;
- cinquième : s'engager pour la santé des femmes ;
- sixième : agir pour un espace public égalitaire.

J'ai choisi ici de vous présenter un extrait sur les six axes. C'est l'axe numéro 4 : lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Pourquoi est-ce que j'ai choisi de vous présenter cet axe en particulier ? Eh bien parce que les violences faites aux femmes sont un problème de société qui nécessite une réponse des pouvoirs publics. Je rappelle que les violences faites aux femmes constituent un phénomène de société défini juridiquement au niveau international : « Elles résultent des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la discrimination des femmes par les hommes. » Les violences subies par les femmes et les hommes sont majoritairement exercées par les hommes. Ces violences ne doivent pas être envisagées comme résultant de comportements individuels ou résultant d'affaires interpersonnelles, mais comme un problème de société nécessitant une réponse efficace et efficiente de la part de notre municipalité.

Ces violences, elles s'exercent dans toutes les sphères de la vie, et de façon protéiforme. Les femmes peuvent être victimes de plusieurs types de violences en même temps, tout au long de leur vie : des violences physiques, des violences psychologiques ou verbales, sexuelles, économiques avec notamment le travail précaire subi, la cyber violence avec le nouveau

phénomène que l'on appelle le revenge porn, le harcèlement de rue, les attouchements sexuels en particulier dans les transports, le mariage forcé, les mutilations sexuelles, les violences obstétricales, les violences gynécologiques ; autrement dit les femmes sont victimes de nombreuses violences tout au long de leur parcours de vie et, pour cela, nous allons faire en sorte de lutter en menant des actions qui sont les suivantes :

- animer et piloter le réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ;
- mener une campagne d'affichage de prévention 39 19. Donc c'est l'affiche que j'ai ici et que vous aurez le plaisir de retrouver dans tous les équipements municipaux, les panneaux d'affichage, les panneaux lumineux de la ville, dans les commerces et chez les professionnels de santé. L'idée, vous l'aurez compris, c'est que toutes les Campinoises et tous les Campinois connaissent ce numéro et puissent l'utiliser en cas de besoin, s'ils sont face à une situation de violence subie ou observée ;
- organiser des actions spécifiques sur la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- rééditer un guide professionnel et une plaquette d'information grand public. Ce guide professionnel est donné à tous les partenaires du réseau ; il répertorie les différents contacts, les institutions et les associations qui luttent contre les violences conjugales et intrafamiliales, et cette petite plaquette que les Campinoises et les Campinois pourront retrouver chez les commerçants et dans tous les équipements municipaux ;
- nous allons également poursuivre notre plan de formation des agents d'accueil à l'orientation des victimes de violences conjugales ;
- et nous sommes en réflexion sur la création d'hébergements d'urgence à destination des victimes et de leurs enfants.

J'aimerais terminer mes propos en rappelant que l'objectif n'est pas de conjuguer la ville de Champigny au féminin ; ce n'est pas non plus de la conjuguer au masculin, mais bel et bien de conjuguer notre belle ville au pluriel. Ce n'est pas un combat de femmes, par les femmes, pour les femmes, mais c'est un combat de tous les citoyens, femmes et hommes, attachés aux valeurs républicaines fondatrices pour rappeler et mettre en pratique le fait que tous les êtres humains sont égaux, et qu'il est aujourd'hui, en 2021, inacceptable que des femmes ou des hommes puissent être victimes d'une discrimination de genre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? M. FAUTRÉ. »

**Monsieur FAUTRÉ**

« Non, plus qu'une question, c'est une appréciation générale. Évidemment je vous remercie de ce rapport. Je me félicite parce qu'il met en évidence des contradictions. C'est le cas pour beaucoup de thématiques qui nous concernent comme élus. Il y a des aspects positifs, effectivement qui ont été soulignés, montrant le travail qui a été opéré auparavant par les services et par les élus concernés. C'est un long travail, c'est un long chemin... et vous avez fait part d'actions nécessaires pour les collectivités territoriales, que les communes doivent engager naturellement. Et là, encore une fois, je m'en félicite. Mais je veux aussi dire un aspect des choses qui n'apparaît pas dans vos propos : c'est que, aujourd'hui, on ne peut pas dissocier la question de l'égalité hommes-femmes sans parler des inégalités sociales qu'il y a dans ce pays, qui sont profondes, et qui créent des tensions et des difficultés. Et quand je dis cela, je ne réduis pas et je ne minimise pas la question patriarcale, bien au contraire... Je n'ai aucun problème là-dessus, mais on ne peut pas parler de l'égalité hommes-femmes sans mettre en évidence que notre pays, sixième puissance du monde sur le plan économique, produit des inégalités incroyables. Nous concentrons en région parisienne toutes les difficultés de la France entière et de l'Europe. D'un côté, des richesses inestimables, et d'un

autre côté, une population qui vit des souffrances extrêmement importantes, surtout aujourd'hui. Donc voilà ce que je voulais rajouter au travail qui a été fait. Encore une fois, je vous remercie de tout ce qui a été fait et de tout ce qui va être fait, surtout parce que c'est bien nécessaire. Mais attention, il faut aussi travailler en profondeur les raisons pour lesquelles il y a de telles inégalités sociales : pourquoi le travail à temps partiel concerne plus les femmes ? Pourquoi le travail précaire concerne plus les femmes ? Pourquoi les augmentations de salaires sont si peu importantes aujourd'hui et ne tiennent pas compte du coût de la vie ? Comment voulez-vous travailler à améliorer et à avancer dans ces questions sociétales si, au niveau social, on ne s'en sort pas ? Les inégalités s'aggravent : l'accès au logement, c'est bien un problème quand même... Où est-ce qu'on en parle ? Je pense que l'accès au logement est une des questions principales que rencontrent les femmes aujourd'hui, à Champigny comme ailleurs. Et donc, du même coup, parmi les réponses à apporter dans le plan d'action, je pense qu'il faut aussi inscrire le droit au logement et continuer à construire du logement accessible. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. M. FAUTRÉ, toujours sur la même ligne. C'est pour cela qu'on vous aime aussi. Mme CAPORAL. »

**Madame CAPORAL**

« La cohérence est une qualité. »

**Monsieur le Maire**

« Absolument. »

**Madame CAPORAL**

« Absolument. »

**Monsieur le Maire**

« Surtout quand elle se traduit par un échec. »

**Madame CAPORAL**

« Vous savez en son temps ; il y a des hauts et des bas... »

Évidemment, je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et à la présentation qui vient d'en être faite. Je voulais revenir sur quelques petits points. Je voulais savoir quels sont les établissements scolaires qui se sont inscrits, en particulier dans la ville, sur cette base de démarches. D'autre part, il y a la question d'un espace public égalitaire. On ne parle pas de la nécessité de prendre en compte prioritairement la marche dans l'adaptation des couloirs, de faciliter également la circulation pour les poussettes, les caddies, etc. ce qui est aussi bien valable pour les personnes porteuses de handicap que pour les femmes et pour la santé des femmes. Un autre point qui m'intéresse, on en a parlé un petit peu : ce sont les 24 % d'employés de la ville qui sont des contractuels, 18 % pour le CCAS. 73 % des employés contractuels de la ville sont des femmes, et 83 % pour le CCAS ont des emplois non permanents alors qu'en fait, les femmes se forment plus que les hommes. Et lorsque l'on sait qu'il y a nécessité d'avoir des emplois pérennes pour avoir un logement, je pense qu'il y a une action à faire à l'intérieur de notre Commune et de notre municipalité pour offrir plus d'opportunités d'emplois pérennes aux femmes. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Mme LE LAGADEC. »



**Madame LE LAGADEC**

« Merci, Monsieur le Maire. Simplement peut-être d'abord dire que ce rapport, il existe par un mouvement dans notre pays qui veut aller vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes ; globalement, cela s'est vécu dans différents secteurs. Cela s'est vécu dans le domaine politique où l'on a vu la parité en 2001, et qui a progressé aux législatives, qui permet à certaines d'entre nous d'être ici aujourd'hui. Donc je pense que c'est important de continuer aussi ce travail.

Pour la ville de Champigny, il y a quand même deux chiffres, trois chiffres qui me semblent importants et qui devraient aussi structurer une part de l'action municipale. D'abord, cela a été évoqué à l'instant, des salaires qui sont inférieurs de 8 % à ceux des hommes. Donc comment est-ce que l'on fait en sorte de prendre notre part dans ce rattrapage ? Et la deuxième chose, c'est qu'il y a des familles monoparentales, beaucoup de familles monoparentales sur notre ville : 30 % dans certains quartiers de la ville. Pour 84 %, ces familles monoparentales sont dirigées par une femme. Il y a une augmentation donc, dans les dix dernières années, de 3 % de ces familles monoparentales, et il me semble que cela devrait faire partie d'actions fortes pour aider ces familles à structurer et aussi à répondre à ce qu'elles portent auprès de leurs enfants dans l'éducation, dans tous les champs qui peuvent faire que l'on est une famille avec une femme assumant seule une charge importante. Donc voilà, c'est simplement pour voir comment cela peut structurer quelques actions. Donc je ne vais pas recouper avec les orientations qui ont été déterminées par Mme ABCHICHE, mais voilà si, éventuellement, cela peut faire l'objet d'actions particulières. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. LURIER. »

**Monsieur LURIER**

« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la lecture du rapport, j'ai posé la question comme il faut, mais je ne crois pas avoir eu la réponse. Relativement à la formation professionnelle parmi le personnel communal, je voulais savoir quelle était la part respective de participation des formations pour accéder au grade immédiatement supérieur, au cadre immédiatement supérieur, et le taux de réussite respectif dans ces formations. Voilà. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« M. MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce rapport, effectivement, c'est un rapport qui est une obligation légale, qui a tout son intérêt pour démontrer comment les politiques publiques peuvent réduire les écarts entre les hommes et les femmes sur tous les points de vue. Je partage un peu ce qu'ont dit mes collègues parce qu'il me semble que, déjà, dans le plan d'action, il aurait peut-être été intelligent qu'on travaille ensemble, parce qu'il me semble que l'égalité hommes-femmes n'a pas de couleur politique ; c'est une réalité, une triste inégalité qu'il nous faut combattre ensemble. Sur le contenu de la première partie qui est obligatoire, dans ce rapport, notamment sur les éléments liés aux ressources humaines, il est clair que je trouve un petit peu dommage qu'il n'y ait pas plus de commentaires, pas plus de mises en perspective de ce qui existe déjà dans notre collectivité, ce qui est sans doute à améliorer également. Voilà, c'est juste cela. Il est très bien construit, mais sur la partie

gestion des ressources humaines, on n'a que des tableaux, et peut-être qu'il aurait été intéressant d'avoir des commentaires un petit peu qui les expliquent et qui fassent aussi part de ce qui pourrait être amélioré. Un rapport, ce ne sont pas simplement des chiffres, c'est aussi peut-être, à travers des témoignages, exprimer ce que les gens vivent et comment les agents de la collectivité voient la politique qui a été menée jusque-là. Il est vrai que c'est un exercice difficile puisque c'est sur l'exercice et que vous n'avez pris la main qu'en milieu d'année, mais voilà, j'espère que pour les prochains, on aura un petit peu plus de contenu à l'intérieur de ce rapport. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Mme ABCHICHE, vous voulez apporter un complément d'information ? »

#### **Madame ABCHICHE**

« Oui, apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été posées.

Dans l'ordre, au niveau des établissements scolaires, dans le cadre du réseau local que nous animons et que nous pilotons, les chefs d'établissement nous ont fait part de leur volonté de travailler en partenariat avec la ville pour mener des actions en direction des jeunes pour les sensibiliser sur l'égalité filles-garçons et lutter ensemble contre les stéréotypes. Chaque établissement rencontre des problématiques différentes selon les quartiers. On a l'exemple de Willy Ronis, qui aimerait travailler sur le harcèlement scolaire, quand un autre établissement voudra travailler sur le revenge porn par exemple, parce qu'ils ont rencontré ce cas. Donc aujourd'hui, nous avons notre chargé de mission égalité femmes-hommes qui est en train de recenser les besoins et de faire remonter les problématiques sur lesquelles veulent travailler les établissements scolaires et, à partir de là, nous travaillerons et nous identifierons les partenaires qui pourront intervenir et nous proposerons des sessions d'information et de sensibilisation dans les classes.

Au niveau de la valorisation des femmes dans l'espace public, aujourd'hui, les chiffres sont les suivants : 2 % de noms de femmes dans l'espace public. Donc nous avons une volonté sur Champigny de valoriser la femme en donnant des noms de rues ou d'équipements municipaux. D'ailleurs il y a un projet qui est actuellement en cours de réflexion, et on prévoit également aussi une marche exploratrice puisque, comme vous le savez, il y aura la rénovation du centre-ville et, dans ce cadre, on prévoit de mettre en place une marche exploratrice avec les femmes pour qu'elles puissent faire un diagnostic et faire part de leurs remontées, de leurs besoins pour être à l'aise dans cet espace public champinois.

Ensuite, il y avait une remarque de Mme LE LAGADEC concernant la parité en politique. Alors on n'y est pas encore puisque, aujourd'hui, on n'a que 20 % des femmes sénatrices, 30 % des femmes députés et 14 % de femmes maires. Donc le combat continue pour la parité absolue et, effectivement, vous avez bien analysé les chiffres du rapport puisque, sur la deuxième partie, les données sont des données qui nous proviennent de l'INSEE, et elles mettent en exergue les familles monoparentales qui sont majoritairement dirigées par les femmes. Et vous avez été, Mme LE LAGADEC, élue en charge de la petite enfance et, tout comme moi, vous avez rencontré des familles avec beaucoup de femmes qui ont pris en charge les enfants lorsque les familles ne trouvent pas de place en crèche. Et ce sont souvent les femmes qui renoncent à leur emploi, qui sont contraintes de prendre le congé parental d'un an, deux ans ou trois ans, et donc, malheureusement, cela leur crée des retards sur leur avancement de carrière, et c'est souvent subi ; c'est très rarement quelque chose de choisi.

Il y avait aussi une remarque, il me semble, sur les emplois non permanents à Champigny, et peut-être que Mme THIROUX pourra nous le confirmer au niveau des ressources humaines,

il y a un plan de formation interne qui est obligatoire. Il me semble donc que c'est dans ce cadre-là que nous allons mener des actions.

Sinon M. MAILLER, sur votre remarque qui était de dire que ce rapport était une succession de chiffres, on n'a pas dû lire le même rapport, puisque moi, j'ai l'interprétation des chiffres pour la première partie qui est à la page 18. Alors, effectivement, on n'a pas fait le choix d'interpréter chacun des résultats. Je pense qu'ils sont très parlants à chaque fois ; par contre, on l'a fait de façon globale. Encore une fois, je vous invite à repartir sur la page numéro 18 et sur la page 19. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. M. MAILLER, vous voulez réintervenir ? »

#### **Monsieur MAILLER**

« Oui, c'est juste parce que j'ai oublié tout à l'heure dans mon intervention de mettre aussi en avant, je le regrette, que sur le milieu associatif et sportif on n'a pas parlé de ce qui se fait. Alors pourquoi ? Vous allez me dire oui, mais ce n'est pas un service public communal. Il me semble quand même que, dans les conventions d'objectifs et de moyens qui sont passées entre la Commune et les associations sportives, il y a cette question d'égalité hommes-femmes et, encore une fois, sur la question du plan d'action, je pense que Mme ARRON et moi-même, qui sommes dans le sport depuis très longtemps, on peut aussi peut-être apporter notre pierre à l'édifice, avec l'ensemble des collègues, pour construire ce plan d'action qui, comme je l'ai dit, pour moi, doit être partagé par l'unanimité du Conseil Municipal et pas simplement par la majorité. »

#### **Monsieur le Maire**

« Alors quelques remarques par rapport à ce qui a été dit. Tout d'abord par rapport à ce qu'évoquait Mme CAPORAL sur les établissements. Bien évidemment, compte tenu des âges, nous voyons, au niveau des lycées, que ce sujet est un sujet particulièrement sensible. Donc il y a une action tout à fait particulière qui est menée dans les quatre lycées de la ville par la région. On ne peut que s'en féliciter.

Concernant l'aspect que vous évoquez Mme LE LAGADEC pour les familles monoparentales, effectivement, elles sont 17 % sur l'ensemble de la ville, donc c'est un véritable enjeu et un enjeu notamment sur les tarifications qui sont appliquées. Il faut prendre en considération le fait qu'on ait des tarifications particulières ; donc cela fait partie des axes de travail que l'on pourra avancer.

Sur l'aspect du rattrapage salarial, oui 8 % d'écart qui est souvent lié d'ailleurs majoritairement à des questions de positionnement d'emploi, et donc il y a un travail à faire, mais qui ne sera jamais totalement égalitaire, non pas sur le montant versé à chaque personne en termes de taux horaire, mais après, c'est aussi au regard des métiers qui sont exercés, ce qui fait que, dans la statistique, au final, il y aura toujours un écart. Il faut le rendre le plus faible possible.

Peut-être pour apporter un éclairage sur les évolutions qu'évoquait M. LURIER, je crois qu'on me corrigera si je ne donne pas les bons chiffres, je crois qu'on a eu 137 modifications de grades qui sont intervenues lors du dernier mouvement et, en l'occurrence, les 137 étaient majoritairement des femmes. Vous voyez que les choses sont en train d'évoluer sur le sujet.

M. MAILLER, vous avez fait état, ce n'est pas la première fois, de la volonté de travailler avec la majorité. Je m'en félicite. Simplement, c'est le travail qui se fait en commission ; donc c'est à ce moment-là que vous devez apporter vos contributions au débat. C'est de la responsabilité de la majorité de proposer des textes. C'est lors des commissions qu'ils doivent être enrichis, donc n'hésitez pas à me faire part de vos propositions, cela me

permettra d'avancer encore plus vite dans nos Conseils Municipaux. Et si vous avez bien lu le rapport, il y a à la fois des chiffres et des commentaires, mais on ne va pas mettre que des commentaires parce que sinon, vous n'aurez plus rien à commenter, et ce serait embêtant. On serait un peu en manque.

Deux petits points à préciser aussi avant de prendre acte de ce rapport qui aura été présenté avant le vote des orientations budgétaires.

Le projet sur le commissariat avance. L'idée de mettre en place un certain nombre de logements à la disposition de femmes qui sont victimes de violence avance. Pour l'instant, il est un peu bloqué au niveau du ministère qui doit apporter un concours de financement. En tout cas, on a un accord, maintenant certain, de la part du bailleur. Donc le sujet avance avec toutes les complexités quand il y a beaucoup de partenaires, et les évolutions aussi qui sont attendues pour le commissariat à la suite des demandes que j'ai pu porter.

Peut-être une dernière précision : il se trouve que cette question, notamment du sujet des violences faites aux femmes, qui est un sujet parmi le rapport, fait partie aujourd'hui des éléments qui sont travaillés de façon territoriale. Et, en particulier, dans chaque commune du territoire, treize communes, un référent est nommé par le Maire sur chaque ville. Et donc je suis très heureux de vous dire que le référent qui est chargé maintenant de coordonner ce sujet au nom des vice-Présidents et Maires, c'est Igor SEMO, le Maire de Saint-Maurice, mais il y a aussi un coordinateur qui intervient sur l'aspect plus transversal entre les communes et, en l'occurrence, c'est la ville de Champigny. Donc cela va être Mme ABCHICHE qui sera chargée de mener cette mission au sein du territoire. Donc c'est toujours une chose intéressante puisque Champigny avance bien sur ce sujet depuis quelque temps, comme c'était le cas auparavant. Je ne nie pas ce qui a pu être fait par le passé, mais il y a une volonté aujourd'hui peut-être un peu plus forte, grâce aussi aux moyens du territoire, d'avancer sur ces questions, et je crois que l'on ne pourra tous que s'en féliciter et saluer ce mouvement, ô combien nécessaire, dans notre société.

Bien. Je pense que le débat a eu lieu, et donc nous avons pris acte de la présentation de ce rapport. Nous allons maintenant pouvoir passer au point numéro 2 qui est un point important puisque c'est le rapport des orientations budgétaires pour l'année 2021. »

### **Le conseil municipal :**

**ARTICLE 1 : PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020.

**ARTICLE 2 : DIT** que le rapport annuel de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté au Conseil municipal du 3 février 2021 préalablement au débat d'orientation budgétaire 2021.

**ARTICLE 3 : ADOPTE** le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour la période 2021-2024.

## **2) Débat d'orientations budgétaires 2021.**

### **Rapport présenté par Mme AMAR**

#### **Monsieur le Maire**

« Je voudrais, avant de laisser la parole à Sophie AMAR, remercier l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé dans un cadre un peu particulier puisqu'on avait arrêté un

calendrier de travail avec l'ancien Directeur général des services, qu'une nouvelle Directrice générale des services est arrivée et donc a impulsé un mouvement et une organisation différente sur ces questions budgétaires. Et donc les services ont été mis fortement à contribution avec des approches un peu nouvelles de la façon de travailler, et beaucoup se sont particulièrement investis. Cela nous a permis d'avancer dans un contexte ô combien compliqué, qui est celui de la reprise d'une ville bien évidemment, mais au-delà de cela, un certain nombre d'incertitudes, à la fois de la part de l'État sur les aspects financiers, et puis un contexte que tout le monde connaît, un contexte financier rendu ô combien compliqué en raison de la crise sanitaire que nous connaissons, avec un certain nombre d'incertitudes pour toutes les collectivités locales, qui s'engagent comme elles le peuvent pour soutenir la relance ; mais dans un contexte qui est pour le moins incertain depuis plusieurs mois et qui, comme bien évidemment chacun s'en doute, va se poursuivre encore pendant un certain temps. Donc je laisse la parole à Sophie AMAR pour vous présenter ce rapport des orientations budgétaires. »

### **Madame AMAR**

« Chers collègues, cette délibération concerne le débat d'orientations budgétaires de notre Commune. Elle constitue le premier temps de la préparation du budget de l'exercice 2021. Je vais tout d'abord vous rappeler le contexte macroéconomique actuel. Le contexte de crise sanitaire rend la situation nationale et internationale incertaine. Pour mémoire, le ralentissement soudain et brutal de l'économie génère une perte de 43,7 milliards de recettes fiscales nettes. Cette baisse de recettes et le coût des mesures de soutien adoptées porteraient le déficit public du pays à un niveau record depuis 1944, en s'établissant à 11,3 % du produit intérieur brut. Si le dispositif de chômage partiel a permis de juguler la détérioration du marché du travail, elle sera néanmoins importante au regard des projections de la Banque de France. Ainsi le taux de chômage pourrait connaître un taux supérieur à 11,5 % en juin 2021. Par ailleurs, selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation serait de 0,6 % en 2021 et de 1 % en 2022. Les bouleversements socio-économiques majeurs de la période ont amené l'État et les collectivités territoriales à jouer un rôle protecteur et d'amortisseur de crise. En 2020, l'État a été amené à adopter plusieurs lois de finances rectificatives pour répondre à l'urgence sanitaire. Je vais vous résumer les principales mesures de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales :

- nationalisation progressive des taxes locales sur la consommation d'électricité ;
- stabilité de la dotation globale de fonctionnement ;
- majoration de 90 millions de la dotation de solidarité urbaine ;
- maintien de l'enveloppe du fonds de solidarité de la région Île-de-France ;
- neutralisation temporaire des effets de la suppression de la taxe d'habitation et de la réduction de moitié des valeurs locatives cadastrales des établissements industriels ;
- automatisation du reversement au titre du fonds compensation de la TVA ;
- plan de relance ;
- et enfin vous vous rappelez que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 encadre la progression des dépenses réelles de fonctionnement des communes à 1,2 % par an pendant trois ans. Cet encadrement a été supprimé pour 2020 dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la crise.

En ce qui concerne la Commune de Champigny, il s'agit du premier budget de la mandature de l'équipe élue en juin 2020. Les orientations budgétaires pour 2021 tiennent compte du contexte des finances locales, de la période exceptionnelle liée à la crise sanitaire et des projets que la municipalité entend mettre en œuvre durant les années à venir. La rigueur de gestion et une optimisation systématique des dépenses et des recettes constituent la trame

de fond des orientations budgétaires pour pouvoir investir de manière durable dans la réalisation des projets du programme municipal, conformément aux souhaits des électeurs. Pour rentrer un petit peu dans le détail, j'éviterai de donner trop de chiffres pour ne pas contrarier M. MAILLER, je dirai juste que les principales recettes de fonctionnement n'évolueront que modestement. Les recettes purement fiscales vont rester stables en 2021. Je vous rappelle que la municipalité s'est engagée à ne pas faire évoluer les taux des taxes foncières en 2021, et que l'augmentation des taux applicables pour la taxe d'aménagement est envisagée en 2021 pour contribuer au financement de futurs équipements publics. Les dotations, subventions et participations sont stabilisées en masse par rapport à 2020. Les produits des services et du domaine sont revalorisés. Nous n'augmenterons pas les tarifs des activités périscolaires pour l'année 2020-2021, malgré une hausse importante des tarifs de SIRESCO, de 15 centimes par repas. Un travail important sur les impayés est en cours et permettra de mieux recouvrer encore les produits des services. Je tiens beaucoup à remercier tous les services qui se donnent énormément de mal pour pouvoir recouvrer ces impayés.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, notre finalité est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des coûts. Dans cette volonté, nous estimons une réduction des crédits des charges courantes à hauteur d'environ 800 000 €. Cette diminution prend en compte un effort d'optimisation des dépenses et une baisse des crédits destinés au chauffage et aux primes d'assurance, suite aux consultations et aux marchés attribués en 2020.

L'impact des dépenses supplémentaires des mesures sanitaires s'élèvera à 275 000 € environ. L'impact de la mise en place des résidences d'artistes est estimé à 45 000 €. Dans le même esprit, le montant des crédits-charges de personnel 2021 est évalué à 71,4 millions. Ce montant est identique à l'année 2020. Cela a pu se faire grâce aux réaffectations du secteur mobilité. L'impact de la mise en place de l'accueil du matin à 7 h 30, qui est une nouveauté, est estimé entre 208 000 et 223 000 € avec un taux de fréquentation de 70 %. L'impact de la mise en place de la police municipale que nous prévoyons est estimé, pour 2021, à 37 000 €, et cela correspond au recrutement du chef de police municipale en cours d'année. Les subventions aux associations, au Centre communal d'action sociale sont maintenues pour l'année 2021. En ce qui concerne les données relatives aux effectifs, en 2021, je ne dirai pas grand-chose, si ce n'est que je vous rappelle que, relevés par la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle en 2018, les cycles de travail devront être redéfinis durant l'année 2021 pour atteindre une obligation légale des 1607 heures travaillées annuellement ; d'autant plus que cette obligation légale a été rappelée le 27 décembre 2020 à la Commune par le préfet du Val-de-Marne.

En ce qui concerne les mesures prises pour l'élaboration du budget pour la masse salariale, au-delà de la prise en compte des mesures décidées au niveau national, il y a la prise en compte des mesures décidées au niveau local, et notamment l'effet du déroulement de carrière des agents titulaires, la poursuite de la réaffectation sur les postes vacants d'agents en reclassement professionnel et l'ouverture du dispositif de l'apprentissage.

C'était pour la partie fonctionnement.

Pour la partie investissements, notre projet est d'investir fortement dans les équipements municipaux. Alors nous avons inscrit un budget d'environ 45 millions pour débiter la mise en œuvre du programme municipal qui fera l'objet d'un phasage sur plusieurs exercices budgétaires dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel qui vous a été détaillé dans le rapport. Il y a notamment la médiathèque du haut de Champigny, les études d'évolution-construction de l'école Eugénie-Cotton et l'extension du groupe scolaire Henri Bassis, et bien évidemment l'aménagement du centre-ville.

Les opérations d'aménagement représentent 13 millions en dépenses et 5 millions en recettes, et le montant des enveloppes pour les travaux de gros entretien et de grosses réparations bâtiments est évalué et prévu à 13 millions.

Ce rapport présente la situation telle qu'elle a été héritée en 2020, et nécessite que la municipalité mette en œuvre des mesures de gestion correctrice et une recherche active de recettes afin de dégager des marges de manœuvres. Celles-ci permettront à la fois l'amélioration du service rendu aux usagers et la mise à niveau et le développement des équipements destinés aux Campinois. Je vous remercie. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci, Mme AMAR. Je vais tout de suite poser la prise de parole : M. FAUTRÉ, Mme CAPORAL ensuite. »

#### **Monsieur FAUTRÉ**

« Oui, merci. J'ai écouté attentivement l'intervention que vous avez faite, Mme AMAR. Il est vrai que j'en sais un petit peu plus mais, sincèrement, je suis un peu surpris d'ailleurs parce que, vu les critiques qu'il y avait de la part du maire lui-même lors des précédents budgets, nos rapports étaient toujours « pas bien faits » ; en tous les cas, il manquait quelque chose. Il manquait du sens, il manquait une orientation... Très sincèrement, quand j'ai reçu ce document... Évidemment je ne peux que remercier pour le travail qui a été fait par les services, avec une attention particulière à donner de la matière. Mais de la matière, qu'est-ce qu'on en fait ? Vers où voulez-vous aller ? Quelles sont vos orientations ? Habituellement, un document comme celui-ci est accompagné d'orientations, d'intentions, de volontés, même au-delà de 2021. Je ne vous cache pas que j'attendais impatientement cet après-midi que vous en disiez un peu plus sur vos orientations. J'en ai entendu quelques-unes mais, très sincèrement, à part la rigueur, l'optimisation des dépenses et des recettes, je n'ai pas entendu grand-chose qui donne du sens à votre budget, et je m'en étonne beaucoup. Vous avez raison, effectivement, d'avoir commencé vos propos en détaillant, en précisant ce que nous savons déjà, malheureusement, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons qui est très, très difficile, et j'aime vous l'entendre dire, parce que c'est comme cela aussi quand on est en cogestion, on est bien obligé de tenir compte de la réalité telle qu'elle est ; mais cette réalité-là, on peut en tenir compte partiellement, on peut ne pas en tenir compte, on peut en faire fi. Toujours est-il qu'aujourd'hui, même si c'est de la responsabilité première des États, des gouvernements de prendre des mesures fortes pour corriger la crise sociale, sanitaire, économique (à titre personnel, je ne pense pas, contrairement à ce que vous dites, que le gouvernement actuel prend des mesures à la hauteur de la crise), je pense qu'il faut savoir, à un moment donné, se donner les moyens de protéger l'avenir. Souvent, il faut prendre des mesures financières extrêmement fortes et, de ce point de vue-là, on peut le faire. Il y a de l'argent dans ce pays, ce n'est pas ce qui manque. Et d'ailleurs, tout le monde le dit, y compris des gens, des personnes, des hommes politiques, des femmes politiques, des sociologues, des philosophes, tout ceux que vous voudrez, à la télévision, reconnaissent quand même qu'aujourd'hui il y a un vrai problème d'inégalité, d'autant plus généralisé que l'on n'est plus dans le même monde. Les pauvres s'appauvrissent ; les riches s'enrichissent. Et donc, évidemment, cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences dans la vie de tous les jours des habitants que nous sommes, que vous êtes ; et les difficultés, elles sont évidemment encore plus dures pour une partie de la population qui vivait déjà des difficultés de par la crise sociale et économique quand même depuis un certain temps, et je ne vois pas dans ces orientations beaucoup de signes concernant la prise en compte de ces difficultés, même si, je le répète, ce n'est pas d'abord de la responsabilité première d'une collectivité comme la Commune, mais nous ne pouvons pas, nous élus, ne pas en tenir compte. Nous

sommes au service des habitants, et sans remettre en cause vos orientations programmatiques, je pense qu'il faut faire beaucoup plus pour corriger les inégalités aujourd'hui, et cela, très sincèrement, je ne le vois pas bien dans ces orientations.

Sur le personnel, j'ai entendu un certain nombre de choses, donc la réduction du crédit de charges courantes à moins 800 000 €, exercice qui sera certainement très difficile parce que, jusqu'à aujourd'hui, de par les moyens financiers, nous étions toujours dans la maîtrise. Donc faites attention, faites très, très attention. Rigueur et optimisation, oui, ce sont deux termes qui peuvent paraître propres sur eux, mais quèsaco ? Quèsaco ? Vous devriez en dire un peu plus, je ne sais pas ce que cela veut dire. La rigueur, cela veut dire qu'on serre les boulons. Quels boulons ? On serre dans quel secteur ? Ça, je ne le sais pas. Qu'en est-il s'agissant du personnel, de la prime que l'ancienne municipalité a accordée en 2020, dont il avait été prévu qu'elle soit pérennisée si c'était nous qui restions, comme on dit communément, aux manettes ? Donc j'aimerais que vous en disiez un peu plus.

Une dernière question. Je ne vais pas être plus long parce qu'on va être plusieurs à intervenir, j'imagine. Vous indiquez dans les investissements, en dépenses, 6 millions d'euros pour la médiathèque. Est-ce que vous pouvez en dire plus ? Est-ce que les travaux vont démarrer cette année ? Parce que si vous les inscrivez, ce n'est pas une réserve pour 2022, 2023, 2024. C'est pour les dépenser en 2021. Donc est-ce pour construire la médiathèque là où elle a été prévue de façon qu'elle puisse démarrer et qu'elle puisse répondre, là aussi, à un besoin culturel extrêmement important dans l'ensemble des quartiers du haut de Champigny ? Je vous remercie. »

#### **Madame CAPORAL**

« Dans le rapport d'orientations budgétaires, on attend des engagements, des projets. Où sont-ils ? On nous parle de transition écologique, énergétique, mais quoi ? Lesquelles ? Pour quels investissements ? Quels objectifs chiffrés ? Comment vous distinguez-vous de la précédente mandature ? Quelles sont vos orientations ? Dans ce rapport d'orientations budgétaires, il manque les orientations.

Rien sur la lutte contre la précarité énergétique. Quelles sont les opérations de rénovation thermique ? Quelles mises aux normes ? Quelles améliorations de connexion ? Lorsqu'on voit à quel point nous en dépendons, en particulier les étudiants. De ce point de vue, le retard de la médiathèque est une catastrophe dont vous ne prenez pas la mesure. La seule chose dont je puisse, moi, me féliciter, c'est la consommation électrique qui est en baisse. Mais est-ce que c'est vraiment le fait de la mairie ? D'une hausse des températures hivernales ? D'autre part, la taxe que nous percevons est estimée à 943 000 €. Elle devait être investie dans l'isolation des logements et des bâtiments publics... Des études pour Eugénie Cotton et Henri Bassis n'existent-elles pas déjà ? Ce serait « ballot » de les refaire.

Pour la réhabilitation des stades, qu'envisagez-vous comme revêtements ? Je rappelle que certains matériaux sont extrêmement polluants et sont sources d'émanations toxiques pour les joueurs. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié le liège sur le stade de Solignat. Voilà. Je ne sais pas trop sur quoi nous pourrions débattre parce qu'il manque les orientations ».

#### **Monsieur MAILLER**

« Pour répondre à Mme AMAR, j'aurais effectivement aimé un petit peu plus de chiffres, et vous allez comprendre pourquoi. Pour une fois que j'aurais probablement pu comprendre... Le débat d'orientations budgétaires et le ROB qui l'accompagne visent à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer les propositions qui figureront dans le budget primitif. C'est donc un élément indispensable à la vie démocratique de notre assemblée, et important puisqu'il trace les perspectives pour le



futur budget primitif. Il doit être accompagné d'un rapport encadré légalement et devant comporter notamment les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, et plus particulièrement les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget primitif. Il doit également présenter des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Au-delà des aspects légaux imposés pour cet exercice, nous ne pouvons que constater sa pauvreté et son caractère purement administratif. En effet, aucune orientation sur le projet de la majorité municipale alors que son Maire livre, jour après jour, des interviews au cours desquelles il annonce des décisions que notre assemblée n'a pas eu l'occasion de débattre et qui ne transparaissent pas dans ce document. Par exemple, aucun élément sur le projet de ville et son impact financier pour la Commune et les Campinois ; aucun élément sur le projet ANRU remis en cause et son impact financier pour la Commune et les Campinois, alors que, dans *Champigny notre ville*, paraît un article sur ce qui semble être le projet que vous souhaitez porter ; aucun élément sur le projet de déplacement de la médiathèque et son impact financier pour la Commune ; aucun élément sur le projet de création de police municipale et son impact financier pour la commune alors que, dans la presse également, on entend qu'on va mettre 90 caméras de vidéosurveillance et 5 millions sur la table en deux ans ; aucun élément sur le personnel et les dépenses de fonctionnement (évolution, recrutement, réduction de l'emploi précaire) ; aucun élément sur les orientations en matière de jeunesse, d'éducation, de sport ; aucun élément sur le maintien ou non des subventions aux associations ; aucun élément sur l'accompagnement de la crise sanitaire, notamment à destination du CCAS ; des investissements inscrits sans préciser dans quelle stratégie ils s'inscrivent, notamment pour les acquisitions, et ce sur quoi ils portent.

Le document qui nous est présenté n'est manifestement pas à la hauteur de ce que nous pouvons attendre d'une municipalité qui n'a eu de cesse de prôner le changement pour faire mieux, voire même des exigences légales. Rien ne transparaît du projet que vous portez. Les informations transmises, souvent techniques, très générales ne définissant en rien ce que vous comptez faire et vos priorités, et comment vous souhaitez utiliser les ressources de la Commune. Pourquoi si peu de précisions sur vos réelles orientations budgétaires ? Est-ce parce que vous ne savez finalement pas où vous voulez aller ou est-ce pour cacher aux Campinois vos projets et éviter qu'ils ne les contestent ? Je vous remercie. »

#### **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme LE LAGADEC. »

#### **Madame LE LAGADEC**

« Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas faire beaucoup plus long que mes collègues. Beaucoup a été dit. Cet exercice que nous faisons à cet instant s'appelle en sigle un DOB, un débat d'orientations budgétaires. Je ne vois pas très bien comment on pourrait débattre, étant donné que nous n'avons pas les orientations budgétaires dans le rapport qui nous a été présenté. Donc, très clairement, cet exercice du DOB ne peut pas avoir lieu dans cette enceinte et à ce moment. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors juste un mot pour reprendre ce que vient de dire Mme LE LAGADEC, je laisserai ensuite la parole à Sophie AMAR. Il y a forcément un débat, compte tenu de ce qui vient d'être dit. Il y a un certain nombre de points qui sont contestés et qui amènent des discussions. Donc on va vous apporter les réponses. Sophie AMAR va le faire, et je reprendrai la parole ensuite, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas

de débat à partir du moment où il y a un rapport qui a été présenté dans ce sens. Sophie AMAR. »

**Madame AMAR**

« M. FAUTRÉ, il se trouve que, par acquis de conscience, j'ai relu hier l'intervention de M. GUIGNARD au moment du débat d'orientations budgétaires 2019 qui concernait l'année 2020. J'ai relu l'intervention de M. Jean-Louis BESNARD, qui était particulièrement bien pour me mettre dans l'ambiance d'aujourd'hui. Quand vous dites que ce n'est pas un débat d'orientations budgétaires, que le texte n'est pas un débat d'orientations budgétaires, sachant que j'ai relu ce que M. GUIGNARD avait fait, qui était une longue litanie de ce qui était fait, du nombre de participants, de tout ce qui était fait sur Champigny, qui ne menait nulle part et qui concluait : « Nous allons continuer youpi ! on est les meilleurs... » Donc je veux bien que vous critiquiez le texte qui vous a été présenté ; par contre, je ne suis absolument pas d'accord avec vous ni avec vos collègues lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'orientations et que vous faites de l'humour sur les termes rigueur et optimisation. Prenez un dictionnaire : « optimisation : action d'améliorer un fonctionnement, action d'obtenir le meilleur ».

Nous avons été en charge de la municipalité depuis très peu de mois ; nous avons constaté des défaillances, des carences, pas de rigueur, des dépenses qui ont été faites qui sont mal faites. Nous en avons tiré la conclusion que nous ne rendons pas le meilleur service aux Campinois, ce qui n'était pas dit par M. GUIGNARD l'année dernière.

D'autre part, j'ai noté une contradiction dans vos propos. Une fois, il n'y a pas d'orientations et, puis trois phrases plus loin, vous nous dites que « sans remettre en cause vos orientations ». Alors, du coup, je ne sais pas si vous avez trouvé des orientations ou pas trouvé d'orientations.

Mme CAPORAL, vous êtes une ancienne élue. Les engagements, les projets, où sont-ils ? Vous avez dû zapper la page investissements pluriannuels. Donc relisez le rapport, peut-être que vous trouverez quelques données qui pourront vous satisfaire...

M. MAILLER, vous parlez du projet de ville, vous parlez de l'ANRU, vous parlez de la police municipale qui, entre nous soit dit, est citée dans le rapport pour l'année 2021. On ne va pas débattre de ce qui va évoluer pendant quatre ou cinq ans parce que nous sommes sur le DOB 2021. Ensuite vous n'avez pas le détail des subventions qui vont être versées aux associations ; eh bien, M. MAILLER, vous confondez un DOB avec un budget. Vous aurez ce détail dans le budget. Voilà. Ce sont mes réponses...

**Madame CAPORAL**

« En tant que présidente de groupe, je pense que les manifestations d'applaudissements ne sont pas... »

**Monsieur le Maire**

« Mme CAPORAL, je vous fais un petit rappel à l'ordre ; ce n'est pas vous qui assurez la police de cette séance, d'accord ? M. TITOV, s'il vous plaît... »

**Madame CAPORAL**

« Oui, mais... »

**Monsieur le Maire**

« Vous n'avez pas la parole, c'est M. TITOV qui a la parole, vous n'avez pas la parole. M. TITOV. »

**Madame CAPORAL**

« Il y a également cela à prendre en compte. »

**Monsieur le Maire**

« Vous pourrez le dire à vos collègues un peu partout qui ne respectent jamais les règles. M. TITOV. »

**Monsieur TITOV**

« Oui, je voulais juste vous demander sur la question des 6 millions pour la médiathèque, je trouve que la question était très pertinente. Je pense que tout le monde dans la salle ne savait qu'il fallait qu'ils soient dépensés dans l'année. »

**Monsieur le Maire**

« On va vous apporter les réponses. M. MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Mme AMAR, je pense que vous n'avez pas réellement écouté les questions que l'on a posées, les remarques que l'on vous a faites. Lorsque vous dites que vous mettez des chiffres dans une colonne, cela ne constitue pas un élément de débat. Ce qui est intéressant, c'est : quel est le projet que vous avez derrière ? J'enregistre que, pour le débat d'orientations budgétaires, il ne faut pas se projeter. Vous êtes au début du mandat. C'est justement maintenant qu'il faut poser les jalons de ce que vous allez faire dans l'année 2021. Ce ne sera pas en 2026 que vous allez faire ce genre de travail. Donc, excusez-moi du peu mais, à un moment donné, je pense qu'il faut être un petit peu sérieux dans vos réponses. Vous parlez de la police municipale, vous n'abordez la question que par rapport à la création d'un poste. Or, visiblement, vous avez annoncé 5 000 000 € dans la presse pour dire que sur deux ans on va mettre 5 000 000 €, donc permettez-moi de vous dire que ça, c'est une orientation budgétaire sur laquelle nous, on aurait pu discuter. Et surtout, cela aurait été de savoir comment vous comptez le faire. Comment est-ce que vous comptez le faire et où est-ce que vous comptez supprimer de l'argent ? Vous parlez du chiffre de 800 000 € sur les réductions de fonctionnement, c'est très bien. On verra dans le budget comment cela se traduit parce que vous savez que le budget doit être sincère. Moi j'ai quand même un peu des doutes sur le montant que vous arrivez à faire. Pareil sur les recettes liées au nouvel accueil du matin. Vous partez sur un postulat de 70 % de fréquentation. Permettez-moi de vous dire que, pour quelque chose qui va déjà commencer au 1<sup>er</sup> mars, le budget sera voté un petit peu plus tard. Je pense que l'on peut être plus que prudent lorsqu'on tient ce genre de propos. Et voire même, vous devez le savoir mieux que moi puisque vous êtes adjointe aux finances, lorsqu'on fait les recettes, on essaie de les minimiser et de maximiser plutôt les dépenses, justement pour arriver à un équilibre sincère et réel du budget. Donc, non madame, je suis désolé, les documents que vous nous avez fournis, ce sont des chiffres, ce sont des tableaux et quelques éléments, mais en aucun cas, ils ne permettent de débattre sur quoi que ce soit puisqu'on ne sait pas la teneur du projet, de ce que vous mettez derrière les chiffres. Un chiffre, c'est la traduction d'une politique municipale ; ce n'est pas une finalité en soi, je m'en excuse. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors je vais conclure. Je vais conclure pour vous répondre que, quand on a un rapport des orientations budgétaires comme celui-là, Sophie AMAR a eu raison de le rappeler, il est intéressant de regarder ce qui a été fait par le passé. Alors j'entends que M. TITOV nous dit tout à l'heure qu'il ne faut pas regarder ce

qui s'est dit dans le passé, que ce n'est pas le sujet, que les Campinois attendent autre chose, c'est tout à fait vrai. Pour autant, vous pourrez expliquer votre position à Mme CAPORAL puisqu'il y a une certaine proximité entre vous et puisqu'elle nous demande en quoi on se distingue de l'ancienne majorité. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau ? Ce qu'il y a de nouveau, c'est ce qui a été évoqué dans ce rapport, et je crois que ceux qui ont pris la parole, à part Mme LE LAGADEC, puisqu'elle a considéré qu'il n'y avait pas d'orientations, pas de débat ; mais les trois interventions qui ont été faites devraient vous amener, et on parle pour vous M. MAILLER, mais aussi plus fortement pour M. FAUTRÉ qui a porté la responsabilité de maire, à l'humilité. Mais vous n'en faites pas preuve dans cette salle. Vous n'en faites absolument pas preuve. Vous venez nous expliquer, c'est votre droit de vous exprimer, je ne vous conteste pas bien évidemment, bien loin de là, la capacité à vous exprimer ; dans cette salle comme tous les élus. Pour autant, l'humilité devrait être un peu de rigueur pour reprendre un terme qui a été évoqué, car la situation certes, elle est bien dans un contexte international particulièrement difficile, le contexte national aussi. Mais, pour cela, il faut aussi avoir l'honnêteté de ne pas dire n'importe quoi. Quand vous dites, par exemple, que Mme AMAR aurait dit dans le rapport des orientations budgétaires que nous nous félicitons des actions menées par le gouvernement, cette phrase n'a pas été prononcée. On a parlé d'actions, on n'a pas dit qu'on s'en félicitait. Il y a des actions qui sont menées, toutes ne vont pas dans le bon sens. Certaines, oui. Je pense que sur le plan économique, on ne peut que se satisfaire d'un certain nombre de mesures, pas forcément toutes. Sur le plan sanitaire, je peux vous dire qu'il y a à redire. Donc on ne se satisfait pas de toutes, bien loin de là.

Pour autant, dans la situation que nous avons à vivre, nous apportons nous-mêmes notre contribution, nous prenons notre part, nous n'attendons pas simplement que les échelons qui sont au-dessus de nous le fassent. Quand on décide d'une contribution supplémentaire en faveur du CCAS, c'est ce que nous faisons. Quand nous décidons d'une nouvelle disposition pour aider les étudiants à Champigny qui sont dans une situation particulièrement difficile, c'est ce que nous faisons. Donc c'est bien l'enjeu de ce que nous souhaitons faire.

Il faut aussi préciser, pour reprendre ce que disait Mme CAPORAL, vous vous satisfaites d'une baisse des consommations électriques. En l'occurrence, ce n'est pas tout à fait le cas. Voyez, il faudrait quand même un peu savoir de quoi vous parlez. En fait, vous pourrez vous rapprocher de M. LURIER qui a assisté à la commission. On a renégocié tout simplement le contrat. Nous avons pu obtenir des coûts nettement inférieurs, et on ne peut que s'en satisfaire, mais cela ne veut pas dire que les consommations ont baissé. Pour cela, il y a un travail de fond à mener sur l'ensemble des bâtiments, et c'est un peu comme pour les vitres, il n'y a pas grand-chose qui a été fait sur un certain nombre de bâtiments, à commencer par cet hôtel de ville, qui est une passoire thermique comme il en existe assez peu. Donc il y a un travail de fond à faire. Alors vous nous excuserez en six mois de ne pas avoir refait l'hôtel de ville, de ne pas avoir refait toutes les écoles qui tombent un peu en ruine, de ne pas avoir remis en état les finances, de ne pas avoir mieux géré l'ensemble des ressources humaines et, pour autant, c'est la situation que nous avons prise.

Nous n'avons aucune inquiétude sur les 800 000 € puisque nous avons déjà une projection qui nous amène à de réels efforts sur la partie de la masse salariale. Pourquoi ? Contrairement à ce que vous dites, M. FAUTRÉ, ce n'est pas parce qu'on va supprimer des postes, ce n'est pas parce qu'on va rogner sur les avantages de tel ou tel... J'évoquais tout à l'heure, dans le cadre du mouvement, l'évolution de 137 postes en termes de grade. Mais tout simplement, comme nous l'avions dit dans notre programme municipal, il y avait un certain nombre de personnels, dans le cadre de la mobilité, qui n'était pas affecté. Nous avons réaffecté ces personnels. Et donc aujourd'hui, l'ensemble des personnels est à la tâche

dans le cadre d'une mission, et d'autant plus que nous avons eu des besoins nouveaux qui se sont fait jour. On a parlé de l'accueil à 7 h 30, on en reparlera. Mais aussi parce que l'on a une situation particulière liée au covid. Voyez, par exemple, pour prendre le centre de dépistage et de vaccination au CTAD, dans l'ancienne cuisine centrale, on a six employés de la ville qui interviennent et qui étaient, en majeure partie, dans la mobilité. Aujourd'hui, ils font une action en faveur de l'ensemble des Campinois et bien au-delà, car les villes autour peuvent aussi bénéficier bien évidemment des services que nous avons mis en place avec l'État.

Pourquoi je parlais de ces éléments ? C'est parce qu'il y a aussi des points qui sont évoqués et qui ne correspondent à rien. Mme CAPORAL, vous nous dites qu'il existait déjà des études concernant les écoles. On aimerait les avoir, mais les services ne les ont pas. Est-ce que vous les auriez emmenées avec vous ?

Non ? Donc c'est qu'elles n'existaient pas alors. Et donc on est obligé de remettre tout sur la table avec une priorité, comme nous l'avions annoncé dans notre programme municipal, de cinq écoles, avec une priorité forte en direction de deux écoles, comme c'est annoncé dans un rapport budgétaire avec des orientations précises, avec des chiffres précis. Et, pour moi qui ai eu le plaisir d'être dans l'opposition, parce qu'à l'époque c'est le nom que vous nous aviez donné, dans ce cadre-là, j'ai vu des rapports d'orientations budgétaires souvent bien plus maigres que celui-là, avec des absences de chiffres sur un certain nombre de projets où j'ai été obligé effectivement de poser des questions et de dire qu'on manquait d'informations. Là, vous avez des chiffres très précis sur un certain nombre d'équipements, avec une volonté très forte, affichée, de réduire nos coûts de fonctionnement pour améliorer l'investissement, en particulier en direction des écoles, en direction d'Henri Bassis et Eugénie Cotton qui seront, pour nous, les deux priorités. Parce que je vous rappelle quand même que, pendant plusieurs années, on disait aux parents d'Henri Bassis : « Si on ne peut pas faire l'école Henri Bassis, c'est parce qu'il faut que l'on fasse Eugénie-Cotton » et puis après on allait voir les parents d'Eugénie-Cotton en leur disant : « On ne peut pas faire votre école parce qu'il faut faire Henri Bassis. » Eh bien nous, notre objectif, c'est de faire les deux. Voilà. Et donc on aura des approches innovantes pour pouvoir le faire, parce qu'il va falloir trouver des recettes, et c'est un certain nombre de points qui sont évoqués, comme l'augmentation, en termes de recettes, de la taxe d'aménagement.

Sur les stades, nous verrons bien ce que nous allons faire, mais le synthétique est quand même ce qui est demandé aujourd'hui par l'ensemble des sportifs. Et donc nous verrons avec eux ce qui leur convient le mieux, car c'est aussi, bien évidemment, avec les pratiquants et les associations sportives que nous travaillons.

Sur la question de la police municipale, on n'est pas là pour faire le débat sur la police municipale. On l'a déjà eu un peu lorsque nous avons évoqué sa création. En année budgétaire, effectivement, il n'y a qu'un seul poste qui est prévu ; alors ce que vous entendez dans la presse, ce que vous lisez, M. MAILLER, puisque vous vous intéressez beaucoup à ce que je dis dans la presse, effectivement l'investissement est de 5 millions pour mettre en place tous les équipements nécessaires en termes de vidéo, en termes de local, en termes de véhicules, de gilets pare-balles. Voilà. Tous les équipements nécessaires... Mais vous ne pensez pas que c'est la ville qui va payer cela ? Eh bien non. Mais il faudrait peut-être quand même connaître un peu le sujet avant de l'aborder et de dire : « Mais qu'est-ce que vous allez supprimer pour 5 millions dans le budget de la ville ? » On ne va pas supprimer 5 millions. Cela n'aurait aucun sens. L'État, et je discute régulièrement, je le faisais encore ce matin sur ce sujet pour obtenir le maximum de l'État, j'ai eu encore une réunion la semaine dernière avec le Préfet sur ce sujet. Nous avançons sur un financement très important de l'État. Il y aura aussi un financement très important de la région Île-de-France qui accompagne les villes qui avancent dans cette direction, et quelle que soit leur sensibilité

politique. Nous aurons aussi peut-être des aides sur un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place dans le cadre du plan de relance, notamment sur la transition écologique parce que, par exemple, on pourrait avoir une rénovation d'un bâtiment qui pourrait parfaitement convenir pour pouvoir accueillir les employés de la ville qui auraient ces missions.

Vous voyez, pour vous apporter des éléments, vous nous parlez du CCAS. Le CCAS c'est un budget à part, ce n'est pas l'objet du rapport des orientations budgétaires de la ville. Vous avez donc un certain nombre d'éléments qui sont quand même relativement précis, je trouve.

Sur la médiathèque, cela a été dit et redit : la médiathèque, elle est bien programmée dans le cadre de l'ANRU. Quand on veut gérer les finances de la ville, et quand on ne veut pas faire des annonces juste politiciennes à la veille des élections, quand on veut vraiment faire les choses, on regarde le reste à charge. Si l'on intègre cette médiathèque dans le projet de l'ANRU, vous savez combien elle coûtera à la ville, la médiathèque ? Quasiment rien. Entre le financement de la DRAC, ce qui peut rentrer dans la part de l'ANRU, ce qui est financé et déjà versé par la région, cela ne nous reviendra quasiment à rien. Eh bien c'est important aussi de regarder quel sera le financement qui sera opéré et, si vous voulez avoir des éclairages sur le sujet de l'ANRU, nous avons eu ici-même un comité de pilotage pour définir le plan-ville avec l'ensemble des partenaires, des financeurs, y compris le Président du département du Val-de-Marne qui est venu, le Maire de Chennevières et moi-même, et l'ensemble des parties prenantes. Et le plan-ville, qui a été arrêté et qui acte un changement de position de la médiathèque avec un délai qui permet une mise en service rapide, a été validé par l'ensemble des partenaires. Donc vous pouvez continuer à agiter un chiffon rouge qui n'a pas lieu d'être mais, en l'occurrence, c'est bien le plan qu'on déroule pour que l'ensemble de ces quartiers puissent évoluer avec une offre de qualité pour tous les Campinois du haut de Champigny.

Voilà. Je crois que le débat a été nourri, vous avez pu avoir l'ensemble des éléments. Donc on prend acte que le rapport a été présenté, ce rapport budgétaire et sa stratégie financière, vous avez tous les éléments concernant les finances, et puis on prend acte aussi sur le débat qui s'est tenu au cours de ce Conseil. »

#### **Monsieur FAUTRÉ**

« Vous avez oublié la prime du personnel. Est-elle renouvelée, s'il vous plaît ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, je vous ai apporté les éléments sur l'ensemble des points. Tout a été fait en conséquence, et il y a eu effectivement un renouvellement d'une prime pour les personnels sur 2020. Alors attendez, vous êtes sympathique, je vous apprécie beaucoup, attendez... Non, non, Mme CAPORAL, ça s'appelle de la politesse. Quand je parle, ne m'interrompez pas. Moi, quand vous avez parlé, je ne vous ai pas coupé la parole. »

#### **Madame CAPORAL**

« C'est vrai. »

#### **Monsieur le Maire**

« C'est vrai, et je vous remercie de le reconnaître. Quand je parle, vous m'écoutez ; quand vous parlez, je vous écoute. C'est comme cela que ça se passe quand on est entre gens bien polis. Donc je vous ai posé une question à tous tout à l'heure, je vous ai dit : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? » pour essayer de répondre à toutes les questions. On peut finir jusqu'à n'importe quelle heure ce débat des orientations budgétaires, mais je vous rappelle qu'il y a

un couvre-feu et, comme nous avons quelqu'un qui est assez malhonnête sur l'approche intellectuelle qui est menée dans cette assemblée, je ne voudrais pas qu'on dépasse les 18 heures. Donc on ne va pas repartir sur des questions, on va arrêter. Le débat a bien eu lieu, les orientations ont été données. Le débat s'est fait, et donc je ne prendrai plus d'autres questions sur ce sujet. Le débat a eu lieu, on va pouvoir passer au point suivant. »

**Madame CAPORAL**

« C'est juste une précision à propos des études, M. JEANNE. »

**Monsieur le Maire**

« Comment ? »

**Madame CAPORAL**

« C'est une précision à propos des études. »

**Monsieur le Maire**

« Alors je vous écoute sur votre précision, et après, on passe au point suivant. »

**Madame CAPORAL**

« En fait, elles ont été faites. Vous les retrouverez dans le budget puisqu'elles ont été financées. »

**Monsieur le Maire**

« Non, ça ce sont les études pour le budget 2021. »

**Madame CAPORAL**

« Non, moi je vous parle des études qui ont été faites antérieurement ; dans les autres budgets que vous avez... »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce que vous voudriez dire, par cette explication, qu'il y a des choses qui ont été financées et que l'on n'aurait pas retrouvées à la mairie, qu'il y aurait des choses qui auraient disparu ? »

**Madame CAPORAL**

« Je n'en sais rien mais, de toute façon, vous retrouverez certainement. »

**Monsieur le Maire**

« C'est intéressant, c'est intéressant. Je pense qu'il y aura peut-être encore des procédures à venir. »

**Madame CAPORAL**

« Vous trouverez certainement les noms des cabinets qui ont fait les études qui pourront vous les retourner si vous ne les trouvez pas. »

**Monsieur le Maire**

« Si je ne les trouve pas, il faut que je vienne vous voir. »

**Madame CAPORAL**

« Non, non, pas moi. »

**Monsieur le Maire**

« On va passer maintenant au point numéro 3. »

**Monsieur MAILLER**

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je pense que c'est important parce que vous mettez systématiquement en cause ma malhonnêteté intellectuelle. Si je l'étais réellement, ce qui est rarement le cas... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur MAILLER, je ne vous ai pas donné la parole. »

**Monsieur MAILLER**

« Excusez-moi... »

**Monsieur le Maire**

« Je ne vous ai pas donné la parole, M. MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Je vous rappelle que l'on doit procéder à un vote sur le débat. »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est une prise d'acte. »

**Monsieur MAILLER**

« Non, non, non, non, c'est une délibération, et elle doit faire justement, vu les modifications des textes là-dessus, l'objet d'un vote. Et je pense que Mme la Directrice générale des services ne me démentira pas là-dessus. Donc... »

**Monsieur le Maire**

« On va faire un vote donc, si vous voulez. M. MAILLER, vous voulez arrêter ! On va faire un vote sur le fait qu'il y a eu un débat, c'est tout. Il n'y a pas un vote pour ou contre, c'est un vote... Je vous remercie. Vous arrêtez de parler en même temps que moi, ça va commencer à être un peu insupportable, et donc je ferai un rappel à l'ordre écrit pour que vous vous comportiez avec politesse dans cette assemblée, ce qui n'est pas le cas depuis le début de ce mandat. Donc il y a un vote pour dire qu'on a pris acte que le débat a eu lieu, c'est tout. Il n'y a pas un vote de position. Donc est-ce que tout le monde est favorable à reconnaître qu'il y a eu ce débat sur les orientations budgétaires ? On va le faire à main levée, comme ça, il n'y aura pas d'ambiguïté, cela évitera peut-être un énième recours de M. MAILLER. »

#### **A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 4 procurations**

**7 votes contre dont 1 procuration**

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie,  
Mme LE LAGADEC Jeannick, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, M. TITOV François

**2 abstentions dont 1 procuration**

M. SOLARO Sylvain mandataire de Mme ADOMO Caroline



### Le conseil municipal :

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Ville présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2021.

**ARTICLE 2 : PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Ville présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2021, lors du conseil municipal de ce jour.

### **3) Désaffectation du domaine public et cession de matériels espaces verts.**

#### **Rapport présenté par M. BASTIN**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues, l'objet de cette délibération est la désaffectation du domaine public et cession de matériels espaces verts. Le service Parc-automobile a procédé à l'inventaire des matériels mis à disposition des équipes et services de la direction de l'environnement et du cadre de vie. À ce jour, 41 de ces matériels utilisés pour les espaces verts sont hors-service et irréparables. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la désaffectation du domaine public et de leur affectation au domaine privé du matériel espaces verts et leur cession à titre gratuit pour transport à la décharge et destruction à la société GAP. Vous avez la liste du matériel concerné en annexe. »

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la troisième commission »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 : DECIDE** de la désaffectation du domaine public et de leur affectation au domaine privé communal des matériels espaces verts listés en annexe de la délibération.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la cession à titre gracieux desdits matériels à la société GAP (enlèvement d'épave, vente de véhicule), sise au 12 rue du 19 mars, 93 220 GAGNY n° SIRET 848663200900015.

**ARTICLE 3 : CONDITIONNE** l'effectivité de la cession desdits matériels à la production par la société GAP d'un bon de décharge et de destruction.

### **4) SIFUREP : Adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine.**

#### **Rapport présenté par Mme AMAR**

« Il s'agit de la demande d'adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine au SIFUREP. La Commune de Carrières-sur-Seine a demandé son adhésion au syndicat le 22 juin 2020. Cette demande a été approuvée par le SIFUREP le 6 octobre 2020. Conformément aux dispositions en vigueur, nous avons été prévenus par le SIFUREP le 9 novembre 2020 que nous devons émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine au syndicat SIFUREP. »

### Les avis des commissions

« Avis favorable des commissions. »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE UNIQUE :** EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, dénommé SIFUREP, dans les formes et conditions définies par la réglementation.

### **5 et 6) Périmètre « ancienne gare du Plant » et périmètre des « Courtilles » – Approbation des comptes de gestion du SAF'94.**

#### **Rapport présenté par M. DUBUS**

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, donc effectivement, nous avons réuni les délibérations 5 et 6 qui concernent la même problématique : l'approbation des comptes de gestion du SAF'94. 5 et 6 pourquoi ? Parce qu'il y a deux sites différents, d'une part l'ancienne gare du Plant, donc par rapport à la voie ferrée, c'est à l'est, et le périmètre des Courtilles qui est à l'ouest, et donc de l'autre côté de la voie ferrée. Ce travail du SAF a commencé dans les années 2005 et puis 2010, renouvelé en 2011 et 2012 pour la gestion de ces parcelles. Ce dispositif, aujourd'hui, est complètement achevé et les parcelles ont été acquises soit par l'EPFIF pour la partie Plant, soit par la ville pour le périmètre des Courtilles et la SARL Pierreval pour le projet d'opération immobilière. Le solde de l'ensemble des comptes et le décompte ont été mis en annexe des documents. Il en résulte en fait deux soldes différents : d'un côté, le solde de la gare du Plant qui est un solde positif de 231 230,97 €, qui est donc à revenir à la Commune et qui correspond à la location et aux recettes faites durant cette période en louant quelques logements et terrains et, de l'autre côté, sur la parcelle des Courtilles où nous avons un déficit de 16 904,76 €. Donc l'objectif est d'inscrire au budget de 2021 ce décompte et d'approuver le versement des 16 000 € d'un côté et de demander de nous régler la somme de 231 000 €.

#### L'avis des commissions

Les deux commissions concernées sont la deuxième commission et la première commission. La deuxième commission a un avis favorable à l'unanimité des membres, et la première commission également. »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les comptes de gestion du SAF'94 des opérations n°461, n°479, n°493, n°528 et n°556 relatifs aux biens cadastrés section X n°48, 16, 21, 25, 27, 28, 35, 36, 37, 49, 3, 7, 11, 6 et 13 sis 38, 40, 42, 44, 70, 62, 64, 66 et 50 boulevard de Stalingrad et 2 Boulevard Jules Guesde inscrits dans le périmètre dénommé « ancienne gare du Plant ».

**ARTICLE 2 :** DEMANDE au SAF'94 de régler à la Ville la somme de 231.230,97 € relevant des comptes de gestion susmentionnés.

**ARTICLE 3 :** DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les comptes de gestion du SAF'94 des opérations n° 404, 464, 465, 466, 470, 481, 495, 518, 523 et 570 ci-annexés relatifs aux biens cadastrés section U n°149, 287, 289, 304, 117, 118, 338, 339, 129, 243, 246, 247, 118, 141, 337 et 144 sis 90, 90Bis, 94, 94Quater, 96Bis, 96Ter et 114 Boulevard de Stalingrad et 14, 43, 45, 47, 69 et 71 Boulevard Gabriel Péri inscrits dans le périmètre dénommé « les Courtilles ».

**ARTICLE 2 :** DECIDE de verser au SAF'94 la somme de 16.904,76 € relevant des comptes de gestion susmentionnés.

**ARTICLE 3 :** DIT que la dépense correspondant sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

**7) Cession par la ville au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David de la parcelle cadastrée section AP n° 46 pour 412 m<sup>2</sup> sise 50 rue Diderot.**

**Rapport présenté par M. DUBUS**

« Il s'agit d'un bien qui, sur un arrêté du 18 octobre 2018, a été constaté vacant et sans maître, c'est-à-dire que c'est un bien qui n'a aucun propriétaire identifié et, dans ce cadre-là, ce bien sis au 50, rue Diderot, est devenu propriété de la commune, donc dans le domaine privé communal. L'objectif étant de ne pas le conserver, n'ayant pas de projet immobilier à cet endroit-là, nous avons trouvé, en fonction des possibilités du Domaine, un acquéreur pour un montant de 300 000 € hors-taxe pour cette parcelle. Nous demandons l'autorisation pour Monsieur le Maire de signer cette promesse de vente. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Mme LE LAGADEC. »

**Mme LE LAGADEC**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement est-ce que l'on sait quel est le projet qui va se développer ? Je vois très bien qu'elle était cette parcelle qui était complètement laissée à l'abandon. En tout cas, il faut en faire quelque chose, que ce soit a minima propre, parce c'est tout de même un peu dangereux en l'état, mais ma question c'est : est-ce que ce monsieur a l'intention de construire une maison ou est-ce que c'est un promoteur qui ne dit pas son nom, et donc qui va construire une habitation plus importante ? C'était mon interrogation. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, je vais compléter la question de ma collègue. Sur le projet, elle l'a posée. Mais comment le choix de la personne a-t-il été fait ? Est-ce que l'on a fait paraître une annonce qui disait que la ville souhaitait se séparer de ce bien ? Pourquoi cette personne ? Qui est-elle ? Quelle est l'estimation de France Domaine sur ce bien ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors je vais laisser Philippe DUBUS vous apporter les réponses, mais on a été tenté de faire une tour de 50 étages. Mais en fin de compte, on n'est pas parti sur cet objectif... »

**Monsieur DUBUS**

« Oui, merci Monsieur le Maire. À côté, on fait une tour de 50 étages, mais en sous-sol. Je ne sais pas si vous avez vu au niveau de la place.

Globalement ce prix correspond au prix du Domaine. C'est le prix du Domaine qui a permis de fixer ce montant-là. L'estimation du Domaine est basée sur l'estimation des ventes qui se sont faites dans le quartier, ce qui permet d'avoir un prix moyen de la valeur de ce bien. Le prix qui nous a été indiqué est de 300 000 €. La deuxième chose, c'est que l'on a un certain nombre de personnes qui se proposent à l'achat, qui arrivent à la mairie pour se proposer à l'achat de parcelles. Comme là, on était sur le prix du Domaine, c'est comme cela que ce choix a été fait. Sur l'opération immobilière, aujourd'hui, il y a une obligation. On est quand même dans une parcelle de 412 mètres carrés ; on est dans des règles PLU qui sont très, très strictes à cet endroit. Donc vous aurez quelque chose qui correspondra aux autorisations, mais on n'aura pas effectivement un grand immeuble. Quand on a 412 mètres carrés avec - je ne sais pas si vous l'avez vue - une parcelle très étroite, ce qui fait qu'aujourd'hui vous n'avez pas la possibilité d'avoir une très, très grande largeur dans les accès. Cela vous limite obligatoirement l'importance de la construction, mais c'est simplement l'application des règles du PLU. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. D'ailleurs je signale pour l'information que ce particulier nous a précisé qu'il entendait faire son logement sur place. On a tout lieu de penser que ce sera un pavillon dont le permis sera déposé. Par ailleurs, il y avait déjà eu une tentative avec un précédent acquéreur, qui n'avait pas obtenu son financement et qui avait empêché cette transaction il y a déjà deux ou trois ans. »

**Monsieur DUBUS**

« Monsieur le Maire, si je peux compléter... »

**Monsieur le Maire**

« Je vous en prie. »

**Monsieur DUBUS**

« L'avis des commissions

Il y a un avis favorable à l'unanimité des commissions 2 et 1. »

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la promesse de vente de la parcelle cadastrée section AP n° 46 pour 412 m<sup>2</sup> sise 50 rue Diderot au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David, moyennant le prix de 300.000 € H.T.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) à signer la promesse de vente à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 3 :** DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

## 8) Périmètre des Hauts Bonne Eau – Approbation de la convention de portage foncier relative à la parcelle sise 55, rue des Hauts Bonne Eau.

### Rapport présenté par M. DUBUS

« Très bien. Alors c'est un sujet qu'on a déjà évoqué au précédent Conseil Municipal en 2020. Il s'agit aujourd'hui d'une nouvelle parcelle, située dans la zone des Hauts Bonne Eau ; donc on se souvient, c'est juste en-dessous de la partie des Simonettes Nord, et nous sommes dans le cadre où nous avons une convention de portage de cette zone et nous avons l'occasion d'avoir l'achat d'une nouvelle propriété, qui est sise au 55, rue des Hauts Bonne Eau. Une propriété de 419 mètres carrés avec un jardin et deux pavillons pour un montant de 232 000 €. Vous voyez 412 mètres carrés 300 000 € ; et là, on est à 232 000 €. Cette propriété fera l'objet de cette convention avec, comme dans les cas précédents, 10 % du montant payé par la Commune, et le reste par le SAF'94. Vous pouvez identifier, dans la dernière page du rapport, l'endroit où se trouve cette parcelle qui est assez étroite, ce qui permet de compléter les parcelles bleues qui ont été acquises précédemment. Il est demandé d'approuver effectivement de porter cette nouvelle parcelle par le SAF'.

### L'avis des commissions

Les commissions concernées sont la première et la deuxième commission, et on a un avis favorable à l'unanimité de ces deux commissions. »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de portage foncier portant sur la parcelle cadastrée section B0 n° 68, lots n°1 (jardin) et 2 (pavillon), d'une superficie d'environ 419 m<sup>2</sup> sise 55, rue des Hauts Bonne Eau à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et le SAF'94.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 3 : VERSE** au SAF'94 la somme de 26 200 € correspondant à la participation communale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** à inscrire au budget de chaque exercice la dépense correspondante à la bonification des charges d'intérêts.

**ARTICLE 5 : S'ENGAGE** à verser au SAF'94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis.

## 9) Contrat de concession des marchés aux comestibles.

### Rapport présenté par M. DUVAUDIER

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération est un peu longue, mais elle pose toutes les questions qui seront amenées à être posées justement pour la future DSP qui va devoir être très prochainement mise en place. Il vous sera donc proposé d'approuver le principe de cette même délégation de service public et d'autoriser le maire à engager la procédure.

Juste pour rappel, il faut savoir qu'à la date d'aujourd'hui les marchés aux comestibles de la ville sont gérés par la société Loiseau Marchés, et ce depuis 1971. On pouvait également se poser quelques questions en ce qui concerne une délégation de service public ou une régie directe. On abandonnera évidemment la régie directe vu les coûts que cela entraînerait pour la communauté. Ce qu'il est important de savoir, c'est qu'il y a une procédure à suivre. Cette procédure est actuellement en cours. Donc le calendrier est le suivant : il y a eu un avis de la commission consultative des services publics locaux. Là, on va donc voter la première délibération du Conseil Municipal approuvant le principe de la DSP. Par la suite, le formalisme continuera par la publicité, le recueil des offres, la négociation avec le ou les candidats retenus, et ensuite la deuxième délibération approuvant le choix final du prestataire ainsi que le contrat. Si vous lisez attentivement cette délibération, vous verrez que l'on pose déjà un certain nombre de questions en ce qui concerne la DSP, et le débat, il faudra qu'il ait lieu pour la DSP, qui sera probablement une DSP courte qui accompagnera la refonte de notre projet urbain. On vous rappelle qu'évidemment, sur Champigny, il y a quatre marchés puisque sur le point République, le vendeur de fruits et légumes, qui a bien sûr son grand intérêt pour le quartier, n'entre pas dans ce champ. Donc on a le marché du Bois l'Abbé, le marché de La Halle Stalingrad, le marché de Cœuilly, et bien entendu celui du centre-ville. Alors, bien sûr, il faut vous rappeler encore une fois que nous avons une vraie volonté de maintenir le principe d'un marché pour tous où la gamme des produits permettra à chaque Campinois, quels que soient ses revenus, de se sentir invité, je pense que c'est le bon mot, à se rendre en ces lieux sans difficulté, notamment en veillant à la diversité de nos offres. »

#### L'avis des commissions

Il y a d'abord eu l'avis de la commission consultative des services publics locaux qui a recueilli un avis favorable à la majorité, avec une abstention de la Confédération nationale du logement. On peut se poser quelques questions...

Ensuite il y a eu un avis favorable de la deuxième commission avec une abstention de Mme CAPORAL.

Et enfin un avis favorable à l'unanimité de la première commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? M. MAILLER, Mme CAPORAL. »

#### **Monsieur MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais effectivement, comme je l'ai déjà dit auprès de M. DUVAUDIER, malheureusement, je n'ai pas pu participer à la commission communale des services publics locaux, et je m'en excuse. Donc peut-être que des questions auraient pu être posées à cette occasion, malheureusement, mes contraintes professionnelles ne m'ont pas permis d'y être présent. La première question qui nous interroge, c'est sur la durée parce que, en général, les délégations de service public de ce type ont des durées relativement longues puisque cela tient compte des amortissements, des investissements que pourrait faire le délégataire. Donc est-ce que cela veut dire que, sur cette délégation qui serait de quatre ans ou cinq ans... »

#### **Monsieur DUVAUDIER**

« Cinq ans. »

### **Monsieur MAILLER**

« Cinq ans, il n'y aurait donc aucun investissement, notamment sur la question que j'appelle les stands, en tout cas ce que nous mettons à disposition des commerçants. Donc, du coup, est-ce qu'il y aurait des investissements prévus ? Est-ce que cela aura des conséquences sur le tarif des emplacements ? Le fait que ce soit sur une si courte durée, est-ce que cela ne modifiera pas finalement l'équilibre financier pour le délégataire ? Donc peut-être avec des augmentations à prévoir. Bien évidemment, pour ce qui est de notre réflexion, on vous suit. Aujourd'hui, des marchés d'approvisionnement tels que nous les vivons nécessitent des compétences que, malheureusement, nous n'avons pas, et gérer en régie serait, à mon avis, une hérésie et une idiotie puisque ce serait très difficile à mettre en œuvre. Sur les propositions que vous faites, je dirais le contenu du futur cahier des charges, bien évidemment, on ne peut que se féliciter de tout ce qui est lié à la gestion des déchets visant à responsabiliser les commerçants, les rendre éco-responsables. Mais il me semble qu'il y a peut-être d'autres sujets qu'il faudrait rajouter à l'intérieur, notamment sur l'utilisation des sacs et emballages plastiques, puisqu'il y en a encore beaucoup. Certaines villes ont fait le choix d'imposer au prestataire qu'il l'impose lui-même aux commerçants l'utilisation de sacs biodégradables ; en tout cas d'autres méthodes que les sacs plastiques, et voire même certaines villes ont indiqué que le délégataire devait travailler - c'est en lien aussi avec l'enlèvement des déchets - plutôt que d'utiliser de l'eau potable pour nettoyer, utiliser d'autres modes. Donc cela veut dire parfois l'implantation de bornes, de réserves d'eau qui ne contiendraient pas forcément de l'eau potable pour nettoyer les sols.

Nous, de notre côté, on se félicite vraiment du travail qui a été fait parce qu'il est très intéressant. On voit toujours un petit point en mieux, comme vous le savez : l'idée, ce serait peut-être de renforcer les exigences en matière d'animations et de leur régularité, et permanences d'enfants, mais aussi en imposant des dates ou un nombre minimum de dates à fixer pour le marché des producteurs locaux. Par exemple, les marchés de fin d'année pour permettre à des artisans, locaux ou non, de vendre leurs produits et affirmer plus clairement les priorités données en termes de typologies de commerçants recherchés avec fixation d'objectifs minimums à atteindre sur la durée de la délégation.

Et voilà ma dernière question : est-ce que l'on pourra disposer du cahier des charges de la future DSP dès lors qu'il sera totalement finalisé ? »

### **Monsieur DUVAUDIER**

« Écoutez, je vais vous répondre assez clairement, je l'espère du moins... Je vous rappelle que le vote qui est proposé aujourd'hui, c'est juste d'approuver le principe de la délégation de service public. On n'est pas encore en train de débattre de cette fameuse DSP. Cela viendra... Les questions que vous posez, on se les est posées. Un certain nombre ont été abordées lors des deux commissions où, malheureusement, les deux personnes de la minorité qui sont représentatives des commissions ne se sont pas déplacées pour des raisons diverses et variées - que je peux comprendre - mais c'est particulièrement l'endroit, il y en a d'autres, où l'on peut discuter. M. MAILLER, vous le savez bien, je ne suis pas opposé à discuter, et c'est vrai que, dans ce que vous avez suggéré, il y a un certain nombre de questions que l'on se pose et ce sera bien, le moment venu, l'occasion d'échanger sur le sujet.

En ce qui concerne les augmentations, il est très clair qu'aujourd'hui, il va être difficile d'augmenter de façon significative les commerçants. Mais il faudra bien le faire. Aujourd'hui on va avoir une obligation forte d'améliorer le traitement des déchets, et cela, il faudra bien que, d'une façon ou d'une autre, cela se ressente dans la facturation. Mais ce sera, je crois, au bénéfice de tous.

En ce qui concerne les sacs, aujourd'hui, nous on insiste beaucoup. Alors il est vrai que je ne peux pas aller voir derrière chaque étal les sacs qui sont donnés aux personnes qui viennent faire leurs achats, mais la position, et M. LOISEAU en est bien conscient, c'est vraiment d'avoir, au moins pour l'instant, des sacs biodégradables. Alors on n'en est malheureusement pas encore là, même si l'on cherche des idées pour que chacun vienne avec son sac. C'est bien dommage, c'est un autre travail, un travail pédagogique. Vous le savez bien, c'est extrêmement difficile. C'est bien sûr vers là que l'on veut tendre. Si l'on s'appuie sur des associations pour le tri des déchets par exemple, pour leur traitement, c'est bien parce que l'on est aussi vraiment conscient qu'il faut le faire. On y travaille, on se rend sur d'autres marchés dont certains sont à l'avant-garde du traitement, mais ce n'est vraiment qu'une avant-garde parce que le résultat final n'est encore pas là. Mais on travaille vraiment, et je vous assure que Monsieur le Maire y attache une importance forte. Et on fera tout ce qu'il faut pour que cela avance, et que cela avance sur les quatre marchés avec, effectivement, ce souci aussi déjà de les animer. Je sais qu'à Cœuilly, il y a une association qui les anime fort bien. À d'autres endroits, c'est un peu moins vrai, mais il faut aussi bien se rendre compte de ce qu'on impose aujourd'hui aux commerçants en termes de déplacements, vu les travaux qui vont être menés. La DSP, pourquoi est-ce qu'elle est courte ? Elle sera peut-être plus longue par la suite, mais cette première, c'est justement pour nous permettre d'avancer dans ce que l'on veut faire au centre-ville. Il serait hâtif dans les conditions d'aujourd'hui de fixer des règles aux prestataires alors qu'on est encore en période de travaux, mais je vous rassure : des animations, il y en aura. Elles feront partie aussi de la DSP. Je vous invite donc aux prochaines réunions destinées aux personnes élues dans les commissions d'y venir, de pouvoir vous arranger pour y venir. On essaiera peut-être de vous donner les dates un petit peu plus tôt pour qu'on puisse échanger, et qu'effectivement, tous ensemble, on fasse avancer cet endroit. Je crois qu'on y tient tous, et je crois que la question ne doit pas se poser. Aujourd'hui, je vous rappelle que l'on vote pour la mise en route de la DSP. Pour le reste, on en discutera. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« D'ailleurs les échanges ont été nourris lors de la commission en question. M. TITOV, qui était présent, a pu faire part de ses propositions. On a eu un échange constructif, parfois vif aussi, mais constructif, et cette question des sacs a été abordée notamment, entre autres questions. Mme CAPORAL. »

#### **Madame CAPORAL**

« Merci. Oui j'aimerais insister sur l'aspect valorisation des déchets fermentescibles, sur laquelle l'ancienne équipe a déjà travaillé, tant à la ville qu'au territoire. C'est la seule façon de limiter l'impact environnemental du troisième four qui va être construit, apparemment voulu par la majorité des villes du territoire, sauf Fontenay. Et c'est un enjeu particulièrement important pour la qualité de l'air et aussi pour éviter le transit des camions. Donc là, apparaît l'incinérateur de Créteil, comme le demande l'association qui a été créée et qui porte ce nom. Donc valoriser, effectivement, va dans le sens d'une réduction des déchets fermentescibles et d'un traitement approprié. Merci beaucoup. »

#### **Monsieur le Maire**

« Bien. Les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas, et donc il y a tout un travail à faire sur les marchés pour, effectivement, avancer sur l'aspect des biodéchets, et c'est le travail qu'on va opérer. Comme le rappelait fort justement Michel DUVAUDIER, certaines villes dans le territoire ont beaucoup avancé, je pense notamment à Charenton, et je crois



que l'on peut s'en inspirer pour, nous aussi, aller de l'avant, ce qui n'était pas forcément encore bien intégré sur le mode de fonctionnement de nos marchés. »

### **Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le principe de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation des marchés aux comestibles communaux suivants :

- Marché du centre-ville, chaque semaine le mardi, vendredi et le dimanche
- Marché du Bois l'Abbé, chaque semaine le mercredi et le samedi
- Marché de la Halle Stalingrad, chaque semaine le mercredi et le samedi
- Marché de CœUILLY, Chaque semaine le dimanche

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure nécessaire à cette fin.

**10) Contrat des risques statutaires mandat donné au CIG 929394 pour lancer une mise en concurrence.**

#### **Rapport présenté par Mme THIROUX**

« Bonjour à tous. Le Conseil Municipal est invité à approuver par cette délibération la participation de la Commune de Champigny à l'appel d'offres que doit lancer le CIG Petite Couronne concernant les risques d'assurance statutaire pour ses agents fonctionnaires cotisant à la CNRACL et ceux cotisant à l'IRCANTEC. Pour rappel, l'affiliation aux centres de gestion est obligatoire pour les communes dont l'effectif est inférieur à 350 salariés. Elle est volontaire pour les autres, ce qui est donc notre cas à Champigny. Notre commune assure par elle-même, depuis de nombreuses années, la couverture des risques statutaires en matière de maladie, d'accident du travail, de congés maternité, paternité et d'adoption, ainsi que d'assurance décès. Donc pour chacun de ces risques, les collectivités ont la possibilité de passer un appel d'offres, mais le décret n°86-552 du 14 mars 1986 donne la possibilité aux centres de gestion de souscrire ce type de contrats d'assurance pour les collectivités qui lui sont affiliées. Le contrat actuel du centre de gestion arrivant à son terme le 31 décembre 2021, c'est le moment de passer un nouveau marché. Le choix final de cet appel d'offres est donc prévu à la fin juin 2021. Ainsi chaque collectivité, par son Conseil Municipal, au vu des conditions de marchés validés, devra choisir, risque par risque, si elle décide d'adhérer ou pas à ce contrat de groupe. »

#### **Les avis des commissions**

Il y a un avis favorable à l'unanimité de la première commission.

#### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Mme CAPORAL. »

#### **Madame CAPORAL**

« Est-il prévu d'ajouter une assurance juridique à cette assurance ? Et j'aimerais aussi connaître la manière dont les représentants syndicaux et représentants du personnel seront consultés. »

## **Madame THIROUX**

« Je vous rappelle que ce n'est pas nous qui lançons l'appel d'offres, c'est le CIG. Donc, effectivement, ce sont eux qui déterminent les conditions qui couvrent cet appel d'offres. Ce n'est pas nous. Nous, on ne pourra que valider la possibilité d'adhérer à cet appel d'offres. »

### **Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de donner mandat au Centre interdépartemental de Gestion de la petite couronne de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée.

**ARTICLE 2 : DECIDE** que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- pour les agents affiliés à la CNRACL pour les risques décès, accident de service et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie et maladie longue durée, maternité paternité et adoption, disponibilité d'office et invalidité.
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL, c'est à dire à l'IRCANTEC, pour les risques accident de service et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie et maladie longue durée, maternité paternité et adoption,

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que ces contrats devront démarrer à partir du 1er janvier 2022, ou à une date ultérieure, et que la décision éventuelle d'adhérer fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal, une fois les conditions de marché connues.

## **11) Dispositif de recrutement d'apprentis au sein de la collectivité.**

### **Rapport présenté par Mme THIROUX**

Donc c'est un nouveau dispositif qui est un choix politique, qui a été fait pour plusieurs raisons : la première, c'est que nous souhaitons contribuer à la formation des jeunes, y compris les jeunes handicapés, puisque ce dispositif concerne cinq postes d'apprentis, dont un en situation de handicap. Nous souhaitons également valoriser l'image de la ville comme actrice de l'insertion et de l'emploi, et nous souhaitons enfin contribuer au développement de l'attractivité des métiers du service public. Très rapidement, je vous rappelle bien sûr que l'apprentissage dans le secteur public est un dispositif très encadré. Il s'agit donc de favoriser l'intégration des jeunes dans l'ensemble des services municipaux en respectant les trois principes suivants :

- garantir un suivi individualisé du jeune ;
- assurer le transfert de compétences et la transmission des savoirs ;
- et promouvoir, au travers de la formation, l'égalité des chances.

Donc il y a un certain nombre d'acteurs qui vont rentrer en compte : les CFA, l'apprenti, la collectivité employeur, le Conseil Municipal, le Comité technique, la Direction des ressources humaines, la commission de sélection et d'accompagnement des apprentis. Donc c'est une commission qui permettra le choix et la présentation des dossiers et le choix des apprentis qui seront recrutés. Le maître d'apprentissage est le CNFPT. Donc on vous a proposé un budget qui prend en compte quatre apprentis-ville et un apprenti CCAS, en sachant bien sûr que, comme c'est une nouvelle opération, c'est un budget, je pense, qui est même peut-être plus haut.

### **L'avis des commissions**

Avis favorable à l'unanimité. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative parce que, pour nous, les collectivités territoriales doivent jouer un rôle dans l'accompagnement social et l'insertion des jeunes. J'ai plusieurs petites questions pour être sûr de bien avoir compris. L'idée, c'est de prendre 5 apprentis par an ou le budget que vous avez calculé est 5 apprentis sur les 3 années d'apprentissage ? C'est juste une question de lecture de ce que vous avez fait. Est-ce que c'est 5 par an, ce qui ferait sur les 3 années, 4 années ou 6 années, cela dépend, une vingtaine... »

**Madame THIROUX**

« C'est chaque apprenti au sein de la collectivité. »

**Monsieur MAILLER**

« D'accord. Et les montants correspondent bien à chaque fois avec la montée en puissance de cinq de plus par année... »

**Madame THIROUX**

« En sachant que l'apprentissage peut durer plusieurs années, effectivement, en fonction des formations, ce qui explique pourquoi il y a des budgets qui vont jusqu'à 3 ans. »

**Monsieur MAILLER**

« D'accord. Donc je voudrais juste savoir les secteurs professionnels ouverts à ce dispositif : est-ce que ce seraient plutôt des secteurs administratifs, techniques, sportifs, animation, social ? Pour quel type de poste et de profil ? Notamment, il y a un profil pour les personnes porteuses de handicap, mais pour les autres profils, est-ce que ce serait des jeunes sans emploi, sans diplôme, des étudiants ? Qu'est-ce qui se passera au terme de l'apprentissage ? Est-ce que l'objectif est finalement d'intégrer les jeunes dans la collectivité ? Sur la question de la régularité des entretiens d'évaluation, si j'ai bien lu, on en prévoit un au début, mais après, ce serait peut-être bien qu'ils s'étalent dans le temps, notamment pour permettre au jeune de faire ses preuves. Quel est le lien avec le dispositif PACTE, qui permet justement aussi de traiter le problème des jeunes sans diplômes qui viendraient travailler dans la collectivité et qui seraient accompagnés ? Est-ce que c'est dans le même état d'esprit ? Est-ce que ce sont deux dispositifs différents et est-ce qu'il y aura une participation de l'apprenti aux frais de formation ou est-ce que tout est pris en charge par les collectivités publiques dans leur ensemble ? »

**Madame THIROUX**

« Pour les profils, je pense que, comme c'est un nouveau dispositif, qu'il ne faut rien s'interdire, c'est-à-dire qu'on va ouvrir les candidatures à l'ensemble des secteurs et des niveaux de formation. On peut aller du CAP au master 2. Sur un an, on peut faire des contrats d'apprentissage. Je pense que, pour démarrer, l'idée, c'est vraiment de ne pas cadrer, c'est-à-dire que l'on va regarder ce que l'on va avoir comme candidatures, elles seront analysées par ce petit comité pour regarder ce qui pourrait effectivement le mieux correspondre. Sur l'intégration, bien sûr l'idée, c'est effectivement, quand vous formez un apprenti, de le garder. En fait, c'est l'idée. Maintenant on sait très bien que si on se trouve sur des profils hautes études du type justement master 2, vous ne pouvez pas intégrer une collectivité sans un concours. Donc la question va se poser. Mais l'idée sera de lui donner envie en tout cas de rejoindre notre collectivité. Les évaluations, ce n'est pas précisé, mais j'imagine que c'est une évaluation annuelle, voire même plusieurs fois par an. C'est un

accompagnement : le maître d'apprentissage, je pense, va avoir une relation directe et régulière avec son apprenti. Le PACTE... »

**Monsieur MAILLER**

« Le PACTE, oui, c'est un dispositif spécifique à la fonction publique. Mais savoir comment est-ce qu'on l'intègre, est-ce que cela vient remplacer ? Parce que dans le PACTE, il y a aussi cette notion d'accompagnement en termes de formation, qui peut prendre parfois la forme d'apprentissage, mais pas forcément nécessairement. Mais j'espérais une réponse, mais c'est à vous de voir comment vous l'organisez. Vous avez répondu à l'essentiel de mes questions. Cela veut dire qu'aujourd'hui, par exemple, les 5 apprentis qu'on va prendre, on va leur notifier dans quels secteurs on en aurait besoin au sein de la collectivité, ou c'est à partir de ce que l'on va recevoir ? »

**Madame THIROUX**

« C'est à partir des demandes des services et de ce que l'on va recevoir. Je pense que cela marche des deux côtés. »

**Monsieur MAILLER**

« Je pense que ce qui est intéressant, c'est de voir aussi avec les services là où ils auraient peut-être le plus besoin ; et on le voit bien avec ce qu'a dit Monsieur le Maire sur le redéploiement des effectifs, il y a peut-être des endroits où l'on aura besoin de futurs cadres ou de futurs agents de catégories C ou B. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme LE LAGADEC ».

**Madame LE LAGADEC**

« Oui, un petit complément. Est-ce qu'il y a une réflexion, au sein des ressources humaines, parce que l'on sait qu'aujourd'hui il y a beaucoup de jeunes dans des formations, dans lesquelles il y a une obligation de stage ? Est-ce qu'il y a une réflexion qui est menée au sein des services municipaux pour pouvoir offrir aussi des terrains de stage à ces jeunes qui sont dans de grandes difficultés ? Merci. »

**Madame THIROUX**

« En fait, cette année, et plus particulièrement depuis le début de la crise sanitaire, les difficultés pour trouver un stage sont quand même très, très importantes. Donc on a effectivement, au sein de la collectivité, fait un effort plus important pour accueillir des stagiaires pour essayer effectivement de trouver des solutions à tous ces stagiaires qui se sont retrouvés sans stage, et sans possibilité de valider l'année. On a été solliciter la totalité des services pour essayer de répondre à toutes ces demandes. En tout cas, on apporte un effort très, très particulier cette année. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Simplement pour dire qu'effectivement, cette volonté c'est aussi de rendre notre collectivité plus attractive, avec la détermination de travailler en collaboration très étroite avec l'ensemble des services. Il y a une commission qui sera prévue où chacun pourra intervenir, avec le paritarisme nécessaire et le souhait de faire avancer, parce que l'on a des contraintes. On aura l'occasion d'en reparler lors du futur débat, au regard de notre organisation actuelle. Donc l'objectif est de donner une possibilité

à des jeunes de rejoindre la ville de Champigny, mais aussi de travailler sur des approches de plus long terme sur ces sujets.»

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage.

**ARTICLE 2 :** DECIDE d'autoriser le Maire, ou son représentant à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de 4 apprentis.

**ARTICLE 3 :** PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**ARTICLE 5 :** le Maire ou son représentant et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 6 :** le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**12) Création d'un poste de Responsable de service des travaux des assemblées / courrier.**

**Rapport présenté par Mme THIROUX**

« Cette délibération concerne la création d'un poste de responsable de service des travaux des assemblées et courrier. Donc nous sommes toujours dans le cadre du décret du 19 décembre 2019, qui réaffirme l'obligation réglementaire de créer les postes permanents en Conseil Municipal. Donc c'est un poste comme on l'a déjà fait pour le DSI, comme on l'a fait pour la Directrice et le Directeur de la DER, de la même façon, en Conseil Municipal. Je rappelle rapidement les lignes de ce poste qui concernent essentiellement :

- piloter de manière opérationnelle le service et animer les équipes ;
- organiser la préparation des bureaux municipaux, Conseils Municipaux et autres instances municipales ;
- piloter des projets spécifiques ;
- gérer les ressources du service ;
- assurer la veille prospective, sectorielle et territoriale. »

**Monsieur MAILLER**

« On votera contre cette proposition puisqu'elle ouvre à des contractuels et que nous considérons que ce sont les titulaires qui doivent être sur ce type de poste en priorité, plus qu'en priorité, même principalement, et nous vous remercions, Monsieur le Maire, comme vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, d'avoir recruté des titulaires sur les derniers emplois qui ont été soumis à notre délibération. »

**Madame THIROUX**

« C'est ce que j'allais vous souligner. Pour le moment, on n'a recruté exclusivement que des titulaires. »

**Monsieur le Maire**

« Comme quoi, on n'est pas les liquidateurs de la fonction publique, comme certains ont pu le dire. »

**Madame THIROUX**

« J'ai oublié de donner l'avis des commissions. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité. »

**A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 4 procurations**

**2 votes contre**

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou

**7 abstentions dont 1 procuration**

Mme CAPORAL Chrysis, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François

**Le conseil municipal :**

**ARTICLE 1 :** CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

1 emploi de responsable de service des travaux des assemblées / courrier à temps complet

**ARTICLE 2 :** PRECISE la création, à compter du 03 février 2021, d'un emploi de responsable de service des travaux des assemblées / courrier dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Piloter de manière opérationnelle le service et animer les équipes :
- Organiser la préparation des bureaux municipaux, conseils municipaux et autres instances municipales (CCSPL) et y contribuer ; participer aux séances et rédiger les comptes rendus et procès-verbaux y afférents.
- Conseil municipal : en lien avec les services, proposer un ordre du jour, relire et conseiller sur la rédaction des délibérations et notes de synthèse et assurer le contrôle de légalité interne.
- Veiller à l'application des dispositions légales en matière de publicité, au rendu exécutoire et à la conservation des actes officiels de la commune (délibérations, arrêtés du Maire, arrêtés simples) : élaborer le recueil des actes administratifs.
- Assurer un conseil juridique aux services pour les aider dans la rédaction des actes.
- Veiller à la coordination des activités des 2 équipes.

- Encadrer une équipe de 6 agents permanents.
- Être l'administrateur des logiciels métiers (Connect élu et AIRS Courrier).
- Gérer et suivre le marché sténotypie et les secteurs sous sa responsabilité.
  - Piloter des projets spécifiques :
    - Piloter la mise en œuvre du projet de service défini en concertation avec la direction.
    - Piloter les opérations liées aux projets de réorganisation du service : projets liés à l'informatisation des procédures administratives, administrateur de l'application du suivi de courrier et interlocuteur référent à ce titre des prestataires informatiques et de la Préfecture, projets de restructuration.
    - Piloter des actions/missions ponctuelles : organisation séances d'élection du Maire et des adjoints à l'occasion du renouvellement des mandats.
      - Gérer les ressources du service : Gestion budgétaire, administrative et ressources humaines.
      - Assurer la veille prospective, sectorielle et territoriale.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de tenir compte du haut niveau de compétence attendu d'une part et du marché de l'emploi numérique en tension d'autre part.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent devra donc être titulaire du cadre d'emplois d'attaché territorial ou d'un diplôme de niveau 6 (BAC+3) permettant l'accès au concours externe des attachés. Il devra impérativement justifier d'une expérience équivalente. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### 13) Retrait de la Ville du Groupement de coopération sanitaire Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Ile-de-France (LCSH).

#### Rapport présenté par Mme CARPE

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, donc il s'agit en effet du retrait de la ville de Champigny du groupement de coopération sanitaire des laboratoires des centres de santé et hôpitaux d'Ile-de-France, LCSH, Je vais essayer d'être un petit peu synthétique.

Dans les années 50, le laboratoire de biologie médicale a été créé aux centres municipaux de santé (CMS) de Champigny. Il présentait un intérêt financier pour la population champinoise. À partir de 2000, ce fonctionnement est devenu trop coûteux pour la ville. Pour exemple, il a atteint, en 2011, la somme de 278 000 € à la charge de la collectivité. Afin de limiter les charges supplémentaires, la ville de Champigny a fait le choix en 2012 de s'associer avec la ville de Malakoff, le groupe hospitalier Croix Saint Simon Diaconesses (GHCSSD) et l'hôpital de la Fondation Ophtalmologique Rothschild (FOR) pour créer le groupement de coopération sanitaire (GCS) des laboratoires des centres de santé et hôpitaux d'Ile-de-France (LCSH). La convention de prestation du LCSH pour la ville a été signée en juin 2014. Donc constat actuel : plusieurs problématiques majeures dans le fonctionnement du LCSH ont été révélées progressivement depuis la création.

Une problématique de gouvernance. À la suite de l'assemblée générale de janvier 2019, l'administration du LCSH a refusé que les villes s'expriment, comme il en était convenu lors de la création du GCS. Malgré la mise en place d'un comité de pilotage opérationnel en 2019, la gouvernance reste exclusivement celle des centres hospitaliers, donc le GHCSSD et la FOR, majoritaires au Conseil d'administration. En fait, il n'y a pas eu de véritable coopération entre les deux composantes, ville et hôpital.

En deuxième problématique, la problématique cofinancière : depuis la création du LCSH, il existe un important déficit annuel du budget de fonctionnement, dont l'analyse détaillée n'a jamais été transmise aux villes, malgré leurs demandes réitérées. Le déficit du budget de fonctionnement a été supporté par le GHCSSD sans que la direction du LCSH n'ait jamais produit les éléments comptables d'un transfert de charges du LCSH vers le GHCSSD. Au 31 décembre 2018, le cumul de déficit de fonctionnement et de l'avance de trésorerie s'établissait donc à 1 825 K €. Lors de l'AG du LCSH en janvier 2019, l'administrateur du LCSH, directrice générale du groupe hospitalier, a sollicité les membres pour le remboursement rapide de la part des dettes dues par les différents membres du LCSH, afin de prévenir un relais d'emprunt auprès des banques. La dette de Champigny s'élevait à 144 K € en 2019. Il faut ajouter que la comptabilité analytique du GCS reste très insuffisante. Les données transmises sont instables d'un échange à l'autre, avec parfois des différences de résultats entre les différents rapports de commissaires aux comptes.

En troisième problématique, organisationnelle et de ressources humaines. Il n'existe pas d'organigramme fonctionnel pour les sites, et le plateau technique permettant de comparer les cadres d'organisation du LCSH en 2020 par rapport à une organisation type n'ont pas été produits, n'existent pas. Les affectations des ressources humaines et des charges sur les sites sont discutables, parfois sans corrélation avec l'activité des sites. Par exemple, concernant le CMS de Champigny, une secrétaire sur les deux initialement affectées n'a pas été remplacée depuis septembre 2019. La part du temps réalisé par le biologiste sur le site est passée de 0,8 équivalent temps plein à 0,2, sans aucune concertation avec la ville ni avec les instances du LCSH, en dépit des réclamations réitérées avec la Direction de la santé.

Alors ils nous ont proposé des perspectives en janvier 2021, sur un projet. Un projet de nouvelle convention a été proposé par le LCSH à notre ville fin octobre 2020. Aucun personnel du LCSH ne serait plus affecté sur les CMS ; la ville prendrait en charge l'ensemble



des effectifs nécessaires à l'accueil du public et à la réalisation des prélèvements avec une contrepartie évaluée à 5 € le dossier. Ce montant étant bien inférieur aux propositions commerciales d'autres laboratoires, qui sont de l'ordre de 8 à 10 €, dans la normalité.

Proposition donc de retrait de la commune du GCS-LCSH

Compte tenu des éléments précités et après échange avec la Direction des finances, le service juridique, la Direction de la santé propose un retrait de la ville du GCS-LCSH dans les meilleurs délais. Le retrait du groupement doit s'effectuer de plein droit en fin d'exercice budgétaire, au plus tard le 31 décembre 2021, sachant que rien n'interdit à la commune de demander au groupement un retrait anticipé. Pour ce faire, le lancement de la procédure incombe à l'administrateur qui doit aviser chaque membre et le directeur général de l'ARS Île-de-France pour soumettre ce retrait à la prochaine AG du LCSH en mars 2021. Donc, si la décision de retrait est effective au cours de l'année 2021, la ville pourra choisir de poursuivre ou non les prestations d'analyses médicales avec le LCSH. Le retrait du GCS met fin de fait à la convention de prestations avec le LCSH. Avant le lancement d'une procédure d'appel d'offres nécessaire au choix d'un nouveau prestataire, des contrats de courte durée pourront être mis en place pour permettre la continuité des analyses médicales. Actuellement, on étudie les propositions de plusieurs laboratoires hospitaliers qui ont été approchés, et la Direction de la santé de la ville fera de même auprès des laboratoires de ville tels que Biogroup, Bioclinic-Biomega et Biosite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de ce groupement GCS-LCSH et d'autoriser Monsieur le Maire à adresser sans délai un courrier à l'administration de LCSH pour lui demander d'engager les démarches de la procédure de retrait afin que celui-ci soit effectif au plus vite.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des commissions, quatrième et première. »

#### **Monsieur MAILLER**

« Très rapidement. J'ai bien compris la problématique de gouvernance qui est évoquée. Ceci étant, pour pouvoir me déterminer, et peut-être mes collègues aussi, on a besoin de comprendre. Donc, a priori, c'est quand même une prestation qui est utile et importante parce que la question du trou, bien évidemment, elle va se poser. Mais déjà, est-ce qu'il est bien utile et important pour le fonctionnement de nos services, du CMS ? Et deuxième question : dans ce que vous disiez, j'ai cru entendre, pas tout et son contraire, mais du coup, est-ce que cette prestation, si elle n'est plus assumée par cette espèce d'organisme, sera assurée d'une autre manière ? C'est ce que vous sembliez dire en parlant des consultations, et est-ce que cela correspond réellement à ce dont on a besoin ? De mettre en concurrence des laboratoires, est-ce que, en termes de fonctionnement, ce sera mieux ? Est-ce que les agents du CMS pensent que ce sera mieux en termes de facilité de gestion et autres ? Voilà. C'étaient les deux questions que je voulais vous poser sur le devenir de cette prestation. Est-ce qu'on sera en mesure d'avoir mieux que ce que l'on quitte finalement ? »

#### **Madame CARPE**

« Vous m'avez posé la question de l'utilité. Oui, il est utile pour une ville de 77 000 habitants d'avoir un laboratoire d'analyses médicales à la portée des Campinois, bien évidemment. Donc on souhaite le maintenir ; d'autre part, bien sûr que l'on va étudier les propositions d'autres laboratoires qui semblent vraiment nettement moins chers. Et puis surtout, si vous avez bien entendu ce que je vous ai dit, il y a une opacité de comptes et qu'on a une dette,

une dette importante qui ne nous a jamais été justifiée. Donc cette opacité de comptes est lourde à supporter. »

**Monsieur MAILLER**

« C'est juste pour rebondir sur ce que vous disiez sur la dette. Du coup, on a une idée de ce que cela nous coûterait de sortir parce que, en général, les dettes, quand un des composants d'une structure part, il y a une partie de la dette qui lui est défalquée. »

**Madame CARPE**

« Normalement on a une dette actuelle de 144 K €. Nous, on attend la justification de cette dette déjà... »

**Monsieur le Maire**

« Pour l'instant, on a eu des échanges particulièrement intenses avec cette structure qui fait preuve d'une opacité la plus totale, avec un refus de communiquer un certain nombre d'informations qu'on est en droit d'attendre de leur part ; et c'est bien que vous posiez la question des services, c'est bien les services qui nous ont alertés à juste titre de cette situation, et donc Geneviève CARPE s'est rendue à plusieurs reprises, a essayé de faire des échanges à plusieurs reprises avec des difficultés. Et donc j'ai aussi participé à une réunion pour essayer de débloquer la situation, mais il est vrai que c'est toujours compliqué. Je pense que vous le comprendrez sans mal, sans forcément parler de nos échanges, mais c'est dialoguer avec quelqu'un qui ne veut pas dialoguer. Vous voyez, c'est parfois difficile quand vous avez quelqu'un qui vous dit : « Vous nous devez 144 000 €, on ne veut rien vous justifier » alors qu'on est dans le groupement et qu'ils ont, par les statuts mêmes du groupement, des comptes à rendre à la ville et qu'ils ne le font pas. Et, en plus, ils baissent les moyens sans même nous informer, ce qui a conduit d'ailleurs d'autres villes qui ne sont pas de la même sensibilité politique que nous, Ivry ou Malakoff, à avoir le même diagnostic. Vous voyez, il n'y a rien de particulier par rapport à cela. Mme LE LAGADEC. »

**Madame LE LAGADEC**

« Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement revenir peut-être sur l'origine, la naissance de ce regroupement, puisque vous disiez, Madame, que c'est dû, entre autres, à des coûts inflationnistes. Or, à la base, ce n'est pas du tout pour cette raison qu'a été créé le regroupement des laboratoires des villes Ivry, Vitry, Malakoff, qui concerne d'ailleurs des laboratoires qui sont dans les centres de santé de ces villes. Je voulais juste rappeler rapidement que c'est la loi HPST qui a réformé la biologie médicale en 2010 ; et donc, en faisant obligation d'une accréditation entre autres, on faisait obligation, au travers de cette accréditation, d'avoir un médecin biologiste et un qualicien présents lors de ces analyses, ce qui, de fait, a amené une augmentation des coûts de fonctionnement, et donc a obligé des regroupements. On assiste aujourd'hui un petit peu à une industrialisation des activités des laboratoires. Bon, cela a été dit. La critique, c'est qu'il ne faut pas que cela se fasse au mépris des besoins des habitants de nos villes, et donc il est vrai qu'on a eu cette interrogation. On en a parlé en commission. Je pense qu'il faut que l'on continue à défendre, comme cela a été le cas depuis de nombreuses décennies à Champigny, l'accès aux soins pour tous et à des soins de qualité, qui comprennent donc des analyses biologiques. C'est vrai que Monsieur le Maire, en commission, nous a donné un certain nombre des éléments qui laissent à penser que la seule option, en tout cas pour la sortie, c'est d'arrêter d'aller dans cette voie puisqu'on ne peut pas être entendus et qu'il y a quand même des difficultés. Après, comment est-ce qu'on arrive à maintenir ce service ? C'est sans doute ce à quoi vous travaillerez prochainement. Merci. »

**Madame MASMOUDI LAJNEF**

« Je voulais juste compléter. Nous entendons tout à fait les difficultés et les problématiques de gouvernance financière et de personnel mais, effectivement, je souligne que je m'inquiète pour l'avenir de cette activité de prélèvements de biologie. Je voulais aussi une précision. Il n'y a pas de laboratoire de biologie aux CMS ? Ce sont juste des sites de prélèvements, n'est-ce pas ? Donc je m'inquiétais de l'avenir de cette activité aux CMS, mais aussi du moment de la transition puisque vous demandez un retrait de cette coopération le plus rapidement possible. Si c'est effectivement le plus rapidement possible, est-ce qu'une nouvelle coopération avec un autre prestataire se fera, elle aussi, le plus rapidement possible ? Sinon cela veut dire la suppression, l'arrêt de cette activité pendant un temps. Donc je m'inquiète parce que c'est quand même une activité importante et qui rend de nombreux services à de nombreux Campinois. »

**Madame CARPE**

« Je vais répondre à Mme LE LAGADEC dans un premier temps pour vous dire que c'était très synthétique. En effet, cela a été créé dans les années 50, puis après, en 2000, on s'est rendu compte que c'était coûteux. Je crois que le rapport, vous l'avez lu entièrement, et je ne voulais pas reparler de la nomenclature, etc. ni des personnels qualitatifs. Cela, c'était à supporter en plus pour les villes, et cela coûtait très cher. Voilà.

En ce qui concerne l'inquiétude que vous avez, madame MASMOUDI-LAJNEF, comme je vous l'ai redit dans ce rapport, la prestation ne s'arrêtera peut-être pas tout de suite puisqu'on peut ne pas avoir l'utilité pour quelque temps encore du LCSH en ce qui concerne leurs prestations, mais nous sommes justement en train d'étudier d'autres possibilités avec les hôpitaux parisiens, avec les maires, avec le CHIC, enfin Mondor ou d'autres hôpitaux, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir dans la mesure où l'on continuera cette prestation. »

**Monsieur le Maire**

« Il n'y a pas d'inquiétude à avoir d'autant que les laboratoires qui sont sur la ville, et qui ont toute leur place à jouer, peuvent parfaitement participer à cet effort. Et je trouve qu'en matière d'environnement, on aurait tout à gagner, plutôt que d'aller emmener des prélèvements dans le 15<sup>e</sup> ou dans le 14<sup>e</sup>. Donc voilà, il y a quelque chose à trouver, et d'ailleurs on ne peut que se satisfaire des laboratoires qui sont sur notre commune. Ils ont pleinement joué leur rôle dans le cadre de la crise sanitaire que l'on vit actuellement, on peut le dire, comme maintenant on peut le dire aussi des pharmaciens qui, pour une bonne part d'entre eux, jouent pleinement le rôle dans le cadre de la politique de santé publique. »

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : DECIDE** le retrait de la Commune du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Laboratoire des Centres de santé et Hôpitaux d'Ile de France (LCSH).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à adresser, sans délai, un courrier à l'administrateur du GCS LCSH pour lui demander d'engager les démarches de la procédure de retrait, afin que celui-ci puisse être effectif au plus tôt.

## 14) Adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne.

### Rapport présenté par Mme CARPE

« Donc il s'agit en effet de l'adhésion de la ville de Champigny-sur-Marne à la communauté professionnelle territoriale de santé de Champigny-sur-Marne. En 2019, la Direction de la santé de la ville, en partenariat avec L'Association des médecins de Champigny (AMC), a proposé de développer une démarche de coordination innovante en vue de la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) à Champigny. Cette démarche a permis d'aboutir à la création de l'association la CPTS de Champigny lors de l'assemblée générale du 16 janvier 2020, où ont été élus les membres du Conseil d'administration. La rédaction du projet de santé avec les membres du bureau de l'association a donc abouti à sa validation par l'ARS Île-de-France le 17 décembre 2020, puis à la signature de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) avec la CPAM du Val-de-Marne le 30 décembre 2020 permettant le financement des actions de la CPTS.

### Création de l'association CPTS

En janvier 2020, l'Assemblée générale constitutive de la CPTS a réuni près de 70 acteurs de santé exerçant sur la commune de Champigny. Les statuts de l'association prévoient que les membres de la CPTS sont répartis au sein de sept collèges qui représentent les différentes professions de santé et structures ambulatoires du territoire. Les différents collèges sont les suivants :

- Collège 1 : médecins généralistes libéraux
- Collège 2 : professionnels des Centres Municipaux de Santé
- Collège 3 : infirmiers libéraux
- Collège 4 : pharmaciens
- Collège 5 : médecins spécialistes libéraux
- Collège 6 : professionnels de structures médico-psycho-sociales
- Collège 7 : autres professionnels de santé.

Chaque collège élit 4 représentants, 2 titulaires et 2 suppléants, au Conseil d'administration de la CPTS. Enfin, un représentant titulaire de chaque collège est élu par le Conseil d'administration pour siéger au sein du Bureau de la CPTS.

La composition du Bureau est la suivante :

- 4 co-présidents
  - Les co-présidents sont élus parmi les collèges suivants :
    - Collège 1 : médecins généralistes libéraux ;
    - Collège 2 : professionnels des Centres Municipaux de Santé ;
    - Collège 3 : infirmiers libéraux ;
    - Collège 4 : pharmaciens ;
- plus 1 trésorier du Collège 6 : professionnels de structures médico-psycho-sociales ;
- et 1 secrétaire général du Collège 5 : médecins spécialistes libéraux ;
- 1 secrétaire général adjoint Collège 7 : autres professionnels de santé.

Le Projet de Santé de l'APTS est le suivant. Il s'agit de renforcer la cohérence des parcours de soins et de santé des Champinois dans une démarche collective, en améliorant la coordination pluriprofessionnelle entre les différents acteurs (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, autres professionnels de santé de soins primaires, intervenants du champ médico-social et acteurs hospitaliers) afin d'abord de garantir l'accès à un médecin traitant

pour chaque patient, ensuite d'améliorer la réponse aux demandes de soins non programmés (avec régulation territorialisée) et garantir l'accès aux soins de premier recours dans des délais appropriés, et enfin développer surtout les actions de prévention, de dépistage, d'éducation à la santé.

L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif au déploiement des CPTS a été publié au *Journal officiel* du 21 août 2019. Il prévoit la définition d'un contrat d'adhésion qui doit être élaboré de manière partenariale au niveau des territoires. Ce contrat valorise les moyens mis en œuvre par la communauté professionnelle pour mettre en place et développer différentes missions en faveur de l'accès aux soins, de la qualité et de la fluidité des parcours de santé, de la prévention, de la qualité et de l'efficacité des prises en charge, et d'une amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé. Ce contrat a été signé le 30 décembre 2020 entre la CPAM du Val-de-Marne, l'ARS d'Ile-de-France et la CPTS de Champigny-sur-Marne.

Afin de mener à bien cette mission visant à améliorer le parcours de santé de tous les Champinois, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la Ville à adhérer à la CPTS de Champigny-sur-Marne ;
- donner mandat à cinq professionnels de la Direction de la santé désignés par le Maire sur proposition du Directeur de la santé, comprenant nécessairement le Directeur de la santé et le responsable du pôle santé publique, pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la CPTS ;
- donner mandat, après accord du Maire, au Directeur de la santé et au responsable du pôle santé publique pour représenter la Ville au sein du bureau de la CPTS. »

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la commission 1, 4 et de la troisième commission. »

#### **Monsieur FAUTRE**

« Notre groupe votera pour puisque c'est l'aboutissement d'un travail qui a été opéré, ces dernières années, sous l'ancienne équipe avec l'impulsion de l'adjoint à la santé au Maire du moment, et donc ce travail a permis qu'il y ait des rencontres. Des rencontres qui n'avaient pas toujours eu lieu. Il faut bien le reconnaître. Pour des raisons qui sont dues un peu à tout le monde, je pense. Il y avait encore à l'époque des cloisonnements qui s'effectuaient. C'est comme cela. C'est un fait. Je ne juge pas. Mais en tout cas, les premières rencontres ont été extrêmement intéressantes, riches, où chacune et chacun a bien constaté qu'il y avait un problème : c'est que le parcours de santé, aujourd'hui, met en grande difficulté beaucoup de nos concitoyens. Et donc, face à cela, comment une Commune, même si ce n'est pas de sa responsabilité première, peut-elle contribuer, aider à faire en sorte que les habitants ne se trouvent pas dans un désert médical ou paramédical trop important ? Il y a eu un diagnostic partagé par les différents corps médicaux et paramédicaux présents, et le diagnostic était intéressant parce que c'est à partir de celui-ci que l'on comprend mieux la situation, et que l'on peut agir, et prendre les bonnes décisions et les bonnes orientations. Et donc ce travail a permis de dire, eh bien oui, il faut face aux difficultés, il faut, si je puis dire, résister tout en continuant à manifester, et je pense que, y compris les médecins libéraux pour une grande part d'entre eux ne sont pas satisfaits des mesures gouvernementales des différents gouvernements de ces vingt dernières années dans notre pays, qui conduisent à ces déserts médicaux, entre autres. Et donc, au-delà du diagnostic partagé, il y a eu cette volonté de, sans nier le travail de chacun, que l'on soit libéral ou autre, chacun à sa place absolument nécessaire, mais il y a eu cette volonté de travailler de manière plus collaborative à créer les conditions, les actions qui permettent de pouvoir faire en sorte que, dans notre ville, il y ait

de moins en moins d'habitants, de concitoyens qui soient quelquefois exclus de la santé tout simplement. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien je vais vous demander à tous d'intervenir brièvement si l'on veut tenir les délais sinon on ne sera pas dans les temps. Mme LE LAGADEC. »

**Madame LE LAGADEC**

« Simplement pour une remarque que j'avais déjà faite en commission. Nous avons un contrat local de santé mentale. Il se trouve qu'en ce moment, la santé mentale est une question importante. Beaucoup de nos concitoyens sont vraiment dans des situations assez dramatiques, et j'ai vu que, finalement, il n'y avait pas tellement de soignants qui interviennent dans ce champ de la santé mentale sur Champigny dans les CMP. Il y a beaucoup de structures sur Champigny. Peut-être qu'il serait intéressant de les intégrer. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour cette contribution utile et brève, très utile, mais on l'intègrera dans l'ensemble du dispositif. Mme MASMOUDI LAJNEF. »

**Madame MASMOUDI LAJNEF**

« Une petite remarque également : les CPTS sont conçus, entre autres, pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et valoriser la coordination pluriprofessionnelle. C'est évidemment un véritable levier pour la politique d'accès aux soins de la population. J'espère par ailleurs qu'au sein de cette communauté professionnelle, professionnels de santé des établissements publics et du monde libéral arriveront justement à se coordonner pour l'intérêt de leurs patients. »

**Monsieur le Maire**

« C'est tout l'enjeu de cette CPTS, et on ne peut que s'en satisfaire. Je ferai juste deux remarques en conclusion avant de passer au vote. Tout d'abord pour rappeler qu'effectivement, tout cela s'inscrit dans une histoire, et nous ne renions pas l'histoire qui a été portée dans cette ville. Mais c'est contraire à ce que l'on a entendu pendant une campagne électorale disant que si nous arrivions aux responsabilités, il n'y aurait plus de santé à Champigny. Je pense qu'il faut aussi le rappeler, que cela démontre tout le contraire des propos qui ont pu être tenus et, au contraire, on a réaffirmé une ambition très forte. Quand vous rappelez qu'il y a eu une ambition qui a été portée, quand j'étais dans l'opposition, j'avais salué le travail qui avait été effectué par l'adjoint au maire en charge du sujet, ce que vous ne faites pas toujours actuellement. Il est regrettable que pour seul remerciement vous l'ayez congédié. Enfin ça vous appartenait... En tout cas, nous, on ne peut que se satisfaire que ça avance. Il faut effectivement reconnaître qu'il y a toute une histoire, et de s'inscrire dans cette histoire, et de la porter encore plus haut pour l'intérêt de l'ensemble des Champinois. »

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Champigny-sur-Marne.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite adhésion et tout document y afférent.

**ARTICLE 3 : DONNE** mandat à cinq professionnels de la Direction de la santé désignés par le Maire sur proposition du Directeur de la santé, comprenant nécessairement le Directeur de la santé et le responsable du pôle santé publique, pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la CPTS.

**ARTICLE 4 : DONNE** mandat, après accord du Maire, au Directeur de la santé et au responsable du pôle santé publique pour représenter la Ville au sein du bureau de la CPTS.

#### 15) Attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 376€ à l'association Fondament'All.

##### **Rapport présenté par M. PICOT**

« Merci, Monsieur le Maire. C'est l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7 376 € à l'association Fondament'All en 2020 pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle. L'association Fondament'All a développé son action de soutien scolaire cet été. En complément, elle a organisé une fête au mois d'août pour permettre aux habitants du Bois l'Abbé, qui ne pouvaient pas partir en vacances et qui avaient vécu une période particulièrement difficile pendant le confinement, de se retrouver. L'association a continué le soutien scolaire depuis octobre 2020. Pour cela, elle a été financée par l'État, au titre des dispositifs quartiers d'été. La ville souhaite appuyer ces actions en faveur des habitants, et plus spécifiquement des familles et des enfants du quartier du Bois l'Abbé en attribuant une subvention exceptionnelle à hauteur de 7 376 € à l'association Fondament'All. Cette somme permet de financer un mois et demi du projet d'aide aux devoirs. Un complément de 500 € est aussi attribué pour la fête de quartier organisée fin juillet. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 7 376 € à l'association Fondament'All.

##### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la première et de la sixième commission.

##### **Monsieur SY**

« Merci, Monsieur Jeanne. Bonsoir, chers collègues. Bien entendu nous voterons pour cette délibération. Il n'y a aucun souci sur ce sujet. D'ailleurs nous nous félicitons de cette proposition d'accompagner les actions menées par l'association Fondament'All et espérons que d'autres associations campinoises pourront bénéficier des aides exceptionnelles de ce type. Nous pensons notamment aux associations qui mettent en place des activités d'aide alimentaire pour les Campinois dans le besoin. Par ailleurs nous avons quelques questions, à savoir déjà quels ont été les critères pour attribuer cette aide exceptionnelle ? D'autres associations, qui font du soutien scolaire, pourront-elles bénéficier de cette aide exceptionnelle ? Si oui, peuvent-elles en faire la demande très rapidement ? Autre question : comment a été calculé le montant de la subvention ? Et, dernière question, est-ce à la demande de l'association Fondament'All ou une initiative de la ville ? Merci. »

##### **Monsieur le Maire**

« Vous avez d'autres questions ? M. TITOV. »

##### **Monsieur TITOV**

« Oui, une question brève. Pouvez-vous nous préciser quelles seront les dépenses concrètes faites avec cette somme ? Quels sont vos moyens de contrôle en général pour le

financement des associations et y aura-t-il un suivi de l'argent dépensé pour ce vote en l'occurrence ? »

**Madame CAPORAL**

« Cela recoupe un peu ce qui a été dit. Je voulais juste avoir une précision : est-ce qu'il y a des postes de service civique ? Et combien ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors je ne sais pas si vous avez bien lu le rapport : on est sur une subvention exceptionnelle pour la régularisation des actions qui ont été menées pendant l'été qui s'est écoulé. Donc on n'est pas dans des nouveaux dispositifs. Les éléments concernant le calcul précis des critères figurent dans le rapport ; donc vous avez l'ensemble des détails. Concernant les aides alimentaires que vous avez évoquées, M. SY, nous financerons les associations avec lesquelles une convention a été passée dans le cadre des objectifs que nous avons fixés. Cela fonctionne d'ailleurs plutôt bien aujourd'hui pour celles qui ont souhaité rentrer dans ce dispositif de la charte qui a été signée entre les associations et la ville. Et, pour répondre à votre dernière question, effectivement, c'est bien l'association qui nous a sollicités par rapport au travail qui a été effectué. »

**Sortie de séance à 17h d'Emmanuelle NGANDE qui donne procuration à Léon NGANDE.**

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 7 376 €uros à l'association Fondament'All.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**16) Proposition d'évolution des tarifs d'entrées et d'activités au 8 février 2021 des Equipements sportifs, Tennis Nelson Mandela, Base Nautique Roland Bouchier et Piscine Auguste Delaune.**

**Rapport présenté par M. BOULAY**

« Les tarifs actuellement en vigueur à la piscine Auguste Delaune, à la base nautique municipale Roland Bouchier et pour le cours de tennis Nelson Mandela ont été fixés par décision en date du 6 décembre 2019 avec effet au 6 janvier 2020. Traditionnellement, la hausse annuelle est indexée à hauteur de l'inflation de l'année N-1. Les sommes sont arrondies à la décimale supérieure ou inférieure pour faciliter les encaissements. Afin de tenir compte de l'évolution des prix, il est donc nécessaire de réévaluer d'environ 1,1 % (inflation 2019) les tarifs actuellement pratiqués dans ces équipements sportifs. Le précédent logiciel de caisse étant devenu obsolète, la ville en a acquis un nouveau en décembre 2020. Un système qui permet de comptabiliser les entrées via une carte magnétique. En cas de perte ou de vol de cette carte, le coût de remplacement sera à la charge de l'utilisateur pour un montant de 2 €.

**L'avis des commissions**

Cette proposition concerne la première et la sixième commission. Les deux commissions ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents. »



**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? M. MAILLER. Bref, s'il vous plaît. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, très rapidement. Comme nous l'avons fait pour les précédentes augmentations de tarifs, nous pensons que ce n'est pas le moment de le faire, et donc nous nous abstenons. Non pas qu'il ne faille pas prendre les 1,1 %, mais il me semble qu'il faut envoyer un message fort à nos habitants, à nos concitoyens, en évitant les augmentations dès qu'on peut le faire. »

**A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 5 procurations**

**9 abstentions dont 2 procurations**

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. SOLARO Sylvain mandataire de Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François

**Le conseil municipal :****ARTICLE 1 : TARIFS DE LA PISCINE AUGUSTE DELAUNE**

**1.1 DECIDE** que les tarifs de la Piscine Auguste Delaune à Champigny-sur-Marne sont fixés ainsi qu'il suit pour les usagers à compter du 8 février 2021 ;

**Piscine Auguste Delaune - Propositions de Nouveaux Tarifs 2021**

		Tarifs 2020	Tarifs 2021
Champigny	Adulte : Tarif plein commune	2,55 €	2,60 €
	Enfant : 8 à 16 ans - Etudiant	2,25 €	2,30 €
	Enfant : - de 8 ans	1,75 €	1,80 €
Hors Champigny	Adulte : Hors commune	5,30 €	5,35 €
	Enfant : 8 à 16 ans Hors commune	4,50 €	4,55 €
	Enfant : - de 8 ans Hors commune	3,50 €	3,55 €
Abonnements 10 entrées	Abonnements : Adulte commune	22,20 €	22,45 €
	Abonnements : Enfant commune : Séniors	16,00 €	16,20 €
	Abonnements : Adulte Hors commune	44,40 €	45,00 €
	Abonnements : Enfant Hors commune	32,00 €	32,35 €
	Abonnements : Aquabike commune	72,50 €	73,30 €
	Abonnements : Aquabike Hors commune	145,00 €	146,65 €
Abonnements Annuels	Abonnement Annuel : Plein Tarif commune	86,00 €	87,00 €
	Abonnement Annuel : Tarif Réduit Commune	71,50 €	72,30 €

	Remplacement carte en cas de vol ou de perte		2,00 €
	Abonnement Annuel : Plein Tarif Hors commune	172,00 €	173,90 €
	Abonnement Annuel : Tarif Réduit Hors Commune	143,00 €	144,60 €
	Remplacement carte en cas de vol ou de perte		2,00 €
	Chômeur commune	0,60 €	0,60 €
	Chômeur Hors commune	1,20 €	1,20 €
	Aquabike commune	8,25 €	8,35 €
	Aquabike Hors commune	16,50 €	16,70 €
	Invalide / Handicapé commune	2,25 €	2,30 €
	Invalide / Handicapé Hors commune	4,50 €	4,55 €
	Etudiants commune	2,25 €	2,30 €
	Etudiants Hors commune	4,50 €	4,55 €
	MNS (en activité)	Gratuit	Gratuit
	Familles nombreuses commune	2,25 €	2,30 €
	Familles nombreuses Hors commune	4,50 €	4,55 €
	Plus de 60 ans commune	2,25 €	2,30 €
	Plus de 60 ans Hors commune	4,50 €	4,55 €

**1.2 : DIT :** que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé un justificatif de domicile, de travail ou de scolarité.

**1.3 DIT :** que les recettes correspondantes seront inscrites au Chapitre 70, Nature 70631, Fonction 413 du budget communal de l'exercice.

## **ARTICLE 2 : TARIFS DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE ROLAND BOUCHIER**

**2.1 : DECIDE** que les tarifs pour la Base Nautique Municipale Roland Bouchier sont fixés comme suite à compter du 8 février 2021 :

### **Base Nautique Roland Bouchier - Propositions de Nouveaux Tarifs 2021**

DESIGNATION	BASE NAUTIQUE	CAMPINOIS
	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Comité Entreprise incentive dragon boat et pirogue	38,00 €	38,40 €
Comité Entreprise course d'orientation en canoë ou Dragon boat	33,50 €	33,90 €
Séance dimanche découverte	9,05 €	9,15 €
Collèges ou lycées	3,20 €	3,25 €
Groupes médicalisées	5,80 €	5,85 €

	<b>BASE NAUTIQUE</b>	<b>NON CAMPINOIS</b>
DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Comité Entreprise incentive dragon boat et pirogue	57,00 €	<b>57,70 €</b>
Comité Entreprise course d'orientation en canoë ou Dragon boat	52,00 €	<b>52,60 €</b>
Service jeunesse- centre loisirs -séances scolaire unique	15,50 €	<b>15,70 €</b>
Séance dimanche découverte	15,50 €	<b>15,70 €</b>
Collèges ou lycées	5,20 €	<b>5,25 €</b>
Groupes médicalisées	8,20 €	<b>8,30 €</b>

**2.2 DIT :** que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé un justificatif de domicile, de travail ou de scolarité.

**2.3: DIT :** que les recettes correspondantes seront inscrites au Chapitre 70, Nature 70631, Fonction 413 du budget communal de l'exercice.

### **ARTICLE 3 : TARIFS DES TENNIS NELSON MANDELA**

**3.1 : DECIDE :** que les tarifs des courts de tennis implantés au Complexe Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne sont fixés pour les usagers comme suit à compter du 8 février 2021 :

#### **Locations Courts de Tennis Nelson Mandela - Propositions de Nouveaux Tarifs 2021**

<b>CAMPINOIS</b>		
DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Nelson Mandela plein air	6,80 €	<b>6,90 €</b>
Nelson Mandela couvert	14,50 €	<b>14,70 €</b>

<b>NON CAMPINOIS</b>		
DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Nelson Mandela plein air	11,00 €	<b>11,15 €</b>
Nelson Mandela couvert	23,00 €	<b>23,30 €</b>

**3.2 : DIT :** que pour bénéficier du tarif campinois, il sera demandé un justificatif de domicile, de travail ou de scolarité.

**3.3 : DIT :** que les recettes correspondantes seront inscrites au Chapitre 70, Nature 70631, Fonction 413 du budget communal de l'exercice.

## 17) Subvention de soutien au Comité Français de Secourisme de Champigny et Joinville (CFSCJ).

### Rapport présenté par Mme THEOPHILE

« Notre ville de Champigny-sur-Marne tire son dynamisme de la richesse et de la diversité culturelle de ses habitants et de ses associations. Cette richesse s'exprime au travers des nombreuses initiatives locales portées par des associations nouvellement créées ou ancrées sur la Commune de longue date. Le Comité Français de Secourisme de Champigny et Joinville (CFSCJ) est un partenaire privilégié de la ville depuis longtemps. Il met à disposition un ou plusieurs postes de secours à l'occasion des manifestations campinoises organisées par les services municipaux ou par les associations. Le CFSCJ intervient aussi au sein de missions humanitaires lors de catastrophes naturelles et dispense également des formations. Lors de la crise sanitaire engendrée par la COVID-19, le CFSCJ est intervenu régulièrement sur des opérations de secours sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne et en renfort sur les hôpitaux. Le CFSCJ souhaite bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'acquisition de matériels de secourisme. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 100 €, qui correspond à 50 % du devis proposé par le CFSCJ.

### Les avis des commissions

Nous avons un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour les sixième et première commissions. »

### Monsieur SY

« Merci, Monsieur Jeanne. Bien sûr on votera pour cette subvention. Ma question c'est : en complément de la subvention qui va être attribuée par la ville de Champigny, est-ce que cette association perçoit une subvention de la ville de Joinville ? Parce que l'on voit que c'est un peu le secourisme de Champigny et de Joinville. »

### Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, monsieur le conseiller municipal, je vous invite à vous rapprocher de l'association ; elle vous répondra. Nous en tout cas, on répond à sa demande, à charge pour eux de faire la demande auprès de Joinville. »

### Monsieur SY

« Merci, Monsieur le Maire. »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1.100 euros au Comité Français de Secourisme de Champigny et Joinville, situé au 30 avenue Paul Lafarge 94500 Champigny-sur-Marne à l'occasion de l'acquisition de matériel de secourisme.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2021.

## 18) Abattement sur les tarifs des écoles d'art pour les cours en distanciel.

### Rapport présenté par M. LATRONCHE

« Oui, bonjour à toutes et à tous. Depuis la rentrée de septembre 2020, les activités prévues par les écoles d'art ont été impactées et n'ont pas pu toutes se dérouler en présentiel. Lorsque la discipline s'y prêtait, les écoles d'art ont mis en place des cours en distanciel à destination des usagers. La nouvelle période de restriction des activités culturelles intervenue du 2 novembre au 14 décembre 2020 a permis une pratique distancielle pour certaines activités dispensées par les écoles d'art, et la loi 2020 - 1379 du 4 octobre 2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021, et le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 13 janvier 2021 prévoit une nouvelle prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021. Donc il est envisageable que les activités organisées par les écoles d'art restent impactées et que les cours en distanciel se poursuivent pour partie. Ce mode d'enseignement ayant un rendu moins qualitatif, que ce soit en cours individuels ou en cours collectifs, il est donc proposé d'appliquer un abattement de 50 % pour les usagers dont les cours ont été assurés en distanciel. Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter la mise en place d'un abattement, applicable à compter du 7 septembre 2020, aux tarifs des écoles d'art en cas de cours assurés en mode distanciel, et de fixer le taux de cet abattement à 50%.

### L'avis des commissions

Avis à la majorité pour la première commission et la sixième commission. »

### Monsieur MAILLER

« Oui, très rapidement. On se félicite de cette proposition qui constitue un accompagnement nécessaire pour certaines activités qui sont très impactées aujourd'hui par la crise sanitaire notamment. En fait, on se posait la question de savoir s'il n'y avait pas d'autres domaines d'activité de la collectivité qui pourraient éventuellement bénéficier du même type de mesure, le Conservatoire peut-être... en y réfléchissant après la commission, parce qu'on ne l'a pas évoqué en commission, peut-être qu'il serait intéressant de voir s'il n'y a pas d'autres activités qui seraient un peu dans la même situation que les écoles d'art ? Et on pourrait leur appliquer le même dispositif. »

### Monsieur le Maire

« M. MAILLER, vous parlez écoles d'art, conservatoire, c'est la même chose. »

### Monsieur MAILLER

« D'accord. »

### Monsieur le Maire

« Écoles d'art, conservatoire, c'est la même chose. Après on détaillera peut-être un vocabulaire commun mais, en tout cas, écoles d'art c'est égal à conservatoire. »

### Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la mise en place d'un abattement à leur tarif lorsque les trois activités des Écoles d'art suivantes :

- Cours de musique et d'arts plastiques (forfait annuel) ;

- Cours collectif de danse, d'arts dramatiques et formation musicale (forfait annuel) ;
- Pratique d'ensemble ;

sont assurées en distanciel.

**ARTICLE 2 : FIXE** le taux de cet abattement à 50%.

**ARTICLE 3: PRECISE** que cet abattement s'appliquera à compter du 7 septembre 2020.

### 19) Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Champigny Football Club 94.

#### Rapport présenté par Mme ARRON

« Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Champigny Football Club 94.

La Ville de Champigny-sur-Marne mène une politique forte de soutien aux associations sportives. Elle se traduit non seulement par le versement d'aides financières mais également par la mise à disposition d'équipements. L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens ainsi que son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 disposent que lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 €, la collectivité territoriale doit conclure une convention avec l'association, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. De ce fait, le Conseil Municipal de la Ville de Champigny-sur-Marne a approuvé, par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée avec l'association Champigny Football Club 94. Cette convention, d'une durée de 4 ans, est arrivée à échéance en juin 2020. Or, la crise sanitaire sans précédent qui s'est amplifiée dans la période n'a pas permis de procéder à l'élaboration d'une nouvelle convention dans les délais impartis. Il convient donc d'établir avec l'association Champigny Football Club 94, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2021/2023. Les objectifs qui ont été fixés sont notamment les suivants :

- offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport ;
- contribuer à l'animation locale en participant notamment aux manifestations ponctuelles organisées par la Ville ;
- favoriser l'intégration sociale des publics éloignés du sport (jeunes des quartiers prioritaires, publics porteurs de handicap...).

La Ville s'engage en contrepartie à verser une subvention à ladite association ainsi qu'à lui mettre à disposition des équipements sportifs pour mener à bien ses actions. La valorisation de ces équipements est évaluée à 70 586 € par an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

#### L'avis des commissions

Les commissions 1 et 6 sont favorables à l'unanimité. »

#### **Monsieur le Maire**

« Très bien. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques qui se feront rapidement, comme je demanderai d'ailleurs aux rapporteurs d'être assez brefs, y compris dans la présentation, à partir du moment où l'on a des avis favorables à l'unanimité, compte tenu de l'heure qui tourne et du couvre-feu qui approche. M. MAILLER. »

### **Monsieur MAILLER**

« Très rapidement puisque je fais les deux en une, puisque, pour la deuxième, vous noterez que je ne prendrai pas part au vote étant membre du Conseil d'administration du Red Star Club de Champigny, donc je suis intéressé. Juste pour vous dire que, bien sûr, on votera pour ces deux conventions. On a noté quand même deux choses : le fait qu'il y a une modification de la périodicité puisqu'avant elle était basée sur des cycles Olympiques ; aujourd'hui, c'est 3 ans, donc on n'a pas de commentaires. Par contre, on a vu aussi que la première subvention, qui est versée au début de la Convention n'est plus mentionnée, ce qui était le cas précédemment. A priori vous avez eu l'accord des deux associations qui ont été concertées là-dessus ; nous, on regrette que cela ne figure pas parce que cela nous laisse penser que, peut-être, elles n'obtiendraient pas ce qu'elles avaient obtenu alors que nous demandons depuis le début de nos échanges que la municipalité s'engage à reconduire exactement ce qui a été versé en 2020 pour permettre un redémarrage dès que ce sera possible, et notamment pour les associations qui avaient de grosses charges. Donc voilà. On votera bien évidemment pour ces deux conventions. »

### **Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Champigny Football Club 94.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**ARTICLE 3 : DIT** le montant de la subvention sera inscrit sur le budget de l'exercice concerné.

### **20) Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Red Star Club de Champigny.**

#### **Rapport présenté par Mme ARRON**

« Donc ce point-là, c'est la même convention d'objectifs et de moyens, cette fois-ci avec l'association Red Star de Champigny. La seule chose qui change par rapport à l'autre association, c'est la dotation des équipements qui est évaluée à 1 428 487,40 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à la signer.

#### **Les avis des commissions**

Les deux commissions sont favorables à l'unanimité, et M. MAILLER, membre du bureau d'une association, le Red Star Club, ne prend pas part au vote. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. »

#### **Madame ARRON**

« Il y avait juste une question de M. MAILLER qui souhaitait connaître le détail des 1,4 million.

Donc les locaux et les sites pour permettre la valorisation de tout ce qui est entrepris par la ville à l'attention des associations et de leurs membres. Dans le cadre de la convention d'objectifs triennale entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association Red Star Club

Champigny, la mise à disposition des installations sportives, donc stades, gymnases, base nautique, piscine, évalués à 1 428 487 €.

Cette somme comprend les dépenses suivantes : masse salariale, consommation de fluides, budget de fonctionnement. Chaque installation sportive champinoise a un coût de fonctionnement horaire selon sa taille, sa fonction et son amplitude d'ouverture. Coût de chaque type d'installation par heure de mise à disposition : les stades, c'est de 22 à 70 €, les gymnases de 50 € en moyenne, la base nautique 100 € et la piscine 304 €.

Pour une saison sportive, le RSCC bénéficie de 8 593 créneaux correspondant à 40 382 heures d'activités sportives récurrentes. En multipliant le nombre d'heures de chaque section par le coût horaire de l'installation mise à disposition, on obtient donc le total de 1 428 487 € par saison. Il est à noter que ne sont pas comptabilisés les travaux (réhabilitation, rénovation, entretien) ainsi que les équipements en intérieur spécifique comme les buts, les praticables de gymnastique, de travail de musculation et différentes installations sportives. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, je voulais encore remercier Mme ARRON d'avoir tenu compte de cela. En fait, l'idée c'était surtout que, dans ce type de convention, apparaisse tout ce détail, parce que je pense que c'est important que les associations, dont je fais partie notamment, puissent avoir la réalité de ce que la collectivité met à leur disposition, d'autant plus qu'on a la gratuité des équipements, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes. C'était une manière de valoriser un peu plus ce que vous venez de présenter. »

**Madame ARRON**

« En commission, on y travaille justement pour que chaque association voie effectivement les subventions indirectes qui leur sont mises à disposition tout au long de l'année. »

**Monsieur le Maire**

« C'est à la fois une question de transparence et de réglementation. »

*M. MAILLER, membre du bureau de l'un des clubs de l'association du Red Star Club, ne prend pas part au vote.*

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Red Star Club de Champigny.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**ARTICLE 3 :** DIT le montant de la subvention sera inscrit sur le budget de l'exercice concerné.

**21) Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez.**

**Rapport présenté par M. AKKOUCHE**

« Il s'agit de la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez. Par délibération du 3 septembre



2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de Mme Cristina DE OLIVEIRA pour siéger au sein du conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez. Il convient de procéder au remplacement de Mme Cristina DE OLIVEIRA par Mme Jacqueline BENAHMED. Il est donc demandé au conseil municipal de désigner Mme Jacqueline BENAHMED en tant que représentante du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez.

#### Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la cinquième commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Voilà. Un simple remplacement. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. On va passer au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? M. FAUTRE, vous vous abstenez ou vous votez pour ?

#### **Monsieur FAUTRE**

« Je m'abstiens. »

#### **A LA MAJORITE**

**40 votes pour dont 5 procurations**

**9 abstentions dont 2 procurations**

Mme CAPORAL Chrysis, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou, Mme MASMOURI-LAJNEF Hala, M. TITOV François

**ARTICLE 1 : MET FIN** aux fonctions de Madame Cristina DE OLIVIERA au sein du conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez.

**ARTICLE 2 : DESIGNE** Madame Jacqueline BENAHMED en qualité de membre représentante de la Commune pour siéger dans le conseil d'école de l'école élémentaire A Maurice Thorez.

**ARTICLE 3** : DIT que l'article 2 de la délibération n°2020-086 du conseil municipal du 23 septembre 2020 susvisée est désormais modifié comme suit :

<b>JACQUES DECOUR</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Muriel DEGAGER-PHALANCHERE</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Didière DONATIEN</b>
<b>MARCEL CACHIN</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Franck BARON</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Tatiana SAUSSEREAU</b>
<b>MAURICE DENIS</b>	<b>Elémentaire:</b>	<b>Rosalia MORGADO</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Raymonde DUVERGER</b>
<b>JEAN JAURES</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Céline THEOPHILE</b>
<b>LEON FRAPIE</b>	<b>Maternelle :</b>	<b>Marie PARLOUAR</b>
<b>DANIELE CASANOVA</b>	<b>Maternelle :</b>	<b>Wilfrid BASTIN</b>
<b>ALBERT THOMAS</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Sophie AMAR</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Mylène BENONIEL</b>
<b>JOLIOT CURIE</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Aurore THIROUX</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Philippe LHOSTE</b>
<b>GEORGES POLITZER</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>David SLIMOVICI</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Delphine BERTRAND</b>
<b>JEANNE VACHER</b>	<b>Maternelle :</b>	<b>Philippe BOULAY</b>
<b>EUGENIE COTTON</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Philippe DUBUS</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Bernard GAUDIERE</b>
<b>HENRI BASSIS</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Patrice LATRONCHE</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Catherine MUSSOTTE-GUEDJ</b>
<b>PAUL VAILLANT COUTURIER</b>	<b>Maternelle :</b>	<b>Christine ARRON</b>
<b>MAURICE THOREZ</b>	<b>Elémentaire A :</b>	<b>Jacqueline BENAHMED</b>
	<b>Elémentaire B :</b>	<b>Lionel VEDRINE</b>
	<b>Maternelle 1 :</b>	<b>Jacqueline BENAHMED</b>
	<b>Maternelle 2 :</b>	<b>Evelyne SAILLAND</b>
<b>ROMAIN ROLLAND</b>	<b>Elémentaire A :</b>	<b>Sabrina ABCHICHE</b>
	<b>Elémentaire B :</b>	<b>Yann VIGUIE</b>
	<b>Maternelle :</b>	<b>Geneviève CARPE</b>
<b>ANATOLE FRANCE</b>	<b>Elémentaire A :</b>	<b>Grégory GOUPIL</b>
	<b>Elémentaire B :</b>	<b>Alain CHATAUD</b>
	<b>Maternelle 1 :</b>	<b>Emmanuelle NGANDE</b>
	<b>Maternelle 2 :</b>	<b>Saphir AKKOUCHE</b>
<b>JACQUES SOLOMON</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Léon NGANDE</b>
	<b>Maternelle 1 :</b>	<b>Yohann PICOT</b>
	<b>Maternelle 2 :</b>	<b>Henrique RIBEIRO</b>
<b>SIMONE VEIL</b>	<b>Elémentaire :</b>	<b>Michel DUVAUDIER</b>
	<b>Maternelle :</b>	

**Monsieur le Maire**

« Nous on votait toujours pour vous, mais bon... Donc abstention »

On va passer au dernier point. On est arrivés à la fin de l'ordre du jour puisque le point numéro 22, comme tout le monde le sait, a été retiré à la suite des informations qui ont été échangées avec l'Éducation nationale et donc ce point a été retiré de l'ordre du jour puisqu'il

n'y aura pas de fusion entre les écoles élémentaires Anatole France A et B, conformément aux échanges que nous avons eus avec les parents et les organisations syndicales.

Mme LE LAGADEC, vous voulez dire un mot, et on va passer après aux questions diverses. »

#### **Madame LE LAGADEC**

« Je voulais simplement dire un mot pour me féliciter du travail conjoint avec les syndicats, les familles et les enseignants. Il a quand même fallu un petit peu batailler pour que l'on comprenne que, dans un quartier comme celui du Bois l'Abbé, avoir deux directeurs entièrement déchargés, c'est avoir deux fois plus de personnel pour conseiller, pour épauler, pour remplir les documents, pour... enfin bref tout ce que font les directeurs dans ces quartiers où il y a vraiment besoin d'aide auprès des familles. Voilà. Je voulais simplement rajouter cela. Et le deuxième point : j'étais un petit peu étonnée que cette délibération arrive au Conseil Municipal, dans le sens de la fusion, parce que c'est vrai qu'on avait plutôt, dans cette enceinte, comme habitude de défendre l'éducation de tous les Campinois, et donc de défendre les postes, des nombres réduits dans les classes enfin, et donc là, comme cela allait complètement en sens inverse, on a quand même été un petit peu soufflés. On sait très bien que, finalement, il y a eu une erreur d'interprétation, sûrement quelque chose... En tout cas, on va dire que c'est comme cela, mais je pense qu'il est important que, dans cette enceinte, on défende l'éducation des petits Campinois dans les meilleures conditions. Merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Juste un mot pour vous répondre, et puis après on va pouvoir passer aux questions diverses si vous voulez avoir encore quelques minutes, puisqu'après on sera de toute façon obligés d'arrêter pour faire en sorte que chacun puisse rentrer chez soi, d'autant que les élus sont autorisés d'aller au-delà du couvre-feu, mais pas le public, et donc je ne voudrais pas qu'il y ait une difficulté par rapport à cela.

Simplement pour préciser que je n'ai jamais évoqué dans la presse le terme de « formidable » contrairement à ce qui a été dit par un journaliste. Mais bon, vous le savez Mme LE LAGADEC, vous vous souvenez qu'une fois devant le monument aux morts, vous me disiez : "Ah l'on dit que vous avez pris du galon à la région » et je vous avais dit, si vous vous souvenez bien : "Ce sont les mots des journalistes, y compris quand c'est positif, ça reste les mots des journalistes. Ce n'était pas nous." Ce que j'avais dit par contre, c'est que, effectivement, si les informations étaient d'avoir deux demi postes qui se regroupaient, cela avait du sens et c'était positif, et je l'assume pleinement. Ce sont des informations que nous avons par l'Éducation nationale, comme les syndicats d'ailleurs, au départ, et l'ensemble des enseignants et parents qui s'étaient d'ailleurs prononcés de façon favorable dans le cadre de la fusion, lors des deux Conseils d'école, à l'unanimité pour une école et à l'unanimité moins deux abstentions pour l'autre. À partir du moment où l'on a eu les bonnes informations de la part de l'Éducation nationale, il y a toujours un peu de confusion sur ce type d'école puisqu'il y a des classes dédoublées, et donc c'est là où il y avait notamment une partie de choses qui étaient peu claires. Eh bien ce que nous avons fait, c'est qu'à l'initiative d'Alain CHATAUD, il y a eu une réunion qui s'est tenue à laquelle j'ai pu participer aussi, même si je suis arrivé en cours puisque j'avais le débat sur l'ANRU, et donc on a fait le constat partagé entre les parents d'élèves, les enseignants ; et donc nous avons fait effectivement le choix de retirer cette proposition qui était celle de l'Éducation nationale. Donc je ne sais pas si vous voulez maintenir le vœu que vous avez présenté parce que, de facto, il n'a plus aucun sens, mais à partir du moment où vous l'avez présenté, je me dois de vous demander si vous voulez le maintenir ou pas. »

**Madame LE LAGADEC**

« Je vous remercie de poser la question parce que, évidemment, à partir du moment où cette fusion ne se fait pas, où il n'y a pas de suppression de poste de directeur, voilà... Simplement vous savez que nous veillerons à ce que cette essence du milieu éducatif soit présente en tout cas chez nous et, je l'espère, avec vous aussi. »

**Monsieur le Maire**

« Bien sûr, nous y veillerons tous ensemble. Donc je conclus que le vœu est retiré. Nous allons pouvoir passer aux questions diverses. Il y avait deux questions diverses de Mme CAPORAL pour commencer. »

**Madame CAPORAL**

« Merci. La première question concernait cette fusion. Elle n'a plus tellement lieu d'être. Effectivement, il faudra être particulièrement vigilants aux moyens apportés à l'école en REP et en REP plus.

Ma deuxième question concerne notre groupe qui s'appelle Champigny écologique et solidaire, qui est composé du Parti communiste français avec M. Christian FAUTRÉ et Mme Valérie ZELIOLI. Le Parti a maintenant 100 ans. Il s'est toujours attaché à améliorer les conditions de vie dans la société. Il défend l'accès au sport pour tous depuis près de 70 ans. En conséquence, seuls les deux représentants de ce parti ont voté en faveur de la DST de la patinoire. Mme Hala MASMOUDI LAJNEF, en tant que représentante citoyenne non encartée, a voté également pour la DST de la patinoire. Le reste de la troisième composante de ce groupe, Europe Écologie-Les Verts, représente le principal parti du pôle écolo, qui depuis plus de 40 ans alertons sur le dérèglement climatique. Donc, pour des raisons écologiques, nous nous sommes positionnés par une abstention, M. François TITOV, et moi-même j'ai voté contre. Donc nous n'avons pas voté tous d'une même manière. Il ne faut donc pas faire le mélange des votes, même dans un groupe. Voilà. Tout le monde ne vote pas de la même manière. Et donc ma question est : envisagez-vous de faire un rectificatif à votre Tribune de février et j'aimerais bien, dans ce cas que ce soit oui bien sûr ; mais si non, faut-il passer par le préfet pour avoir un rectificatif ? »

**Monsieur le Maire**

« Moi, je ne sais pas. Ça va être au Président du groupe parce que ce n'est pas ma tribune, c'est celle du groupe de la majorité. Et donc je laisserai le soin au Président du groupe de répondre mais, en tout cas, vous êtes la Présidente du groupe, Mme CAPORAL, cela ne vous a pas échappé. Mais je laisse le soin à M. DUVAUDIER de répondre. »

**Madame CAPORAL**

« J'en profite aussi... »

**Monsieur le Maire**

« Michel DUVAUDIER va vous répondre. Vous avez demandé une réponse. Il vous fait une réponse. »

**Madame CAPORAL**

« Oui, mais je n'ai pas fini. »

**Monsieur le Maire**

« Ben, je ne sais pas... »

**Madame CAPORAL**

« J'en profite aussi pour dire que... »

**Monsieur le Maire**

« C'est du temps en moins pour vos collègues. »

**Madame CAPORAL**

« Normalement les tribunes doivent être signées. »

**Monsieur le Maire**

« Alors normalement, il n'y a pas de normalement. »

**Madame CAPORAL**

« Ce n'est pas dans le règlement ? »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas dans le règlement. Chacun fait comme il l'entend. Chaque groupe s'organise comme il l'entend, chaque élu s'organise comme il l'entend, et donc chacun signe ou ne signe pas. Nous, on a décidé d'avoir une démarche collégiale. Après, chacun s'organise comme il le veut. Je ne m'attaquerai pas à ce niveau-là. Si Michel DUVAUDIER veut répondre brièvement, ensuite on passera à la question de Christian FAUTRÉ. »

**Monsieur DUVAUDIER**

« Écoutez, je pense que ce n'est pas l'endroit pour parler de cela. Je n'ai pas à répondre à votre question. Vous êtes la Présidente du groupe, vous vous êtes exprimée au nom de votre groupe. Voilà. Si votre décision c'est d'être contre la patinoire, vous êtes contre la patinoire. Si vous voulez que l'on discute, on discutera lors des réunions des présidences de groupe. Moi, je n'ai pas à discuter avec vous de ce sujet-là aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire**

« Je rappelle qu'il y a déjà eu une première réunion des Présidents de groupe qui a été particulièrement intéressante. Christian FAUTRÉ. »

**Monsieur FAUTRÉ**

« Oui, je serai bref. Nous avons été interpellés tout à l'heure avant d'arriver en séance du Conseil Municipal sur l'esplanade par des riverains du stade René Rousseau. On n'a pas su donner la réponse puisque nous ne l'avons pas. La question est simple : le rapport du commissaire-enquêteur de la géothermie ayant été fait par lui, il semblerait que, d'après eux, ce rapport ait été communiqué à la préfecture et à la ville de Champigny. Je ne sais pas si c'est réel. Je n'en sais rien. Donc si oui, pouvons-nous en avoir connaissance ? »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, pour l'instant, les éléments sont encore en cours d'analyse et donc, au niveau du commissaire-enquêteur, vous aurez une réponse écrite. »

**Monsieur FAUTRÉ**

« Est-ce qu'on peut l'avoir ? »

**Monsieur le Maire**

« Bien non. Je les ai réunis, je leur ai donné les informations dont nous disposons. On n'en a pas plus à donner ce soir. M. MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Oui, Monsieur le Maire. On va essayer d'être très rapide. Je vais vous proposer de ne poser qu'une question et que les autres, on vous les envoie par écrit. »

**Monsieur le Maire**

« Directement ou par le préfet ? »

**Monsieur MAILLER**

« Ah non »

**Monsieur le Maire**

« Je vous en prie, M. MAILLER. »

**Monsieur MAILLER**

« Puisque vous me tendez la perche pour parler du préfet, a priori vous avez dû recevoir de monsieur le sous-préfet de Nogent un courrier vous invitant à modifier l'article du règlement intérieur relatif aux tribunes. Celui-ci ayant, comme nous, lu les textes et considéré le fait de faire référence aux résultats électoraux pour attribuer une tribune dans le magazine municipal est manifestement illégal ; il a dû vous écrire dans ce sens pour vous demander de modifier cet article, plus un autre article. Donc est-ce que vous comptez le faire lors du prochain Conseil Municipal, modifier le règlement intérieur ? »

**Monsieur le Maire**

« C'est votre seule question, M. MAILLER ? »

**Monsieur MAILLER**

« J'en ai d'autres ; mais compte tenu du temps... »

**Monsieur le Maire**

« Alors on va s'en tenir à cette question-là à laquelle je vous répondrai que je ne vous répondrai pas pour la simple raison que la question m'est posée par le préfet. Donc je répondrai au préfet. Et pas à M. MAILLER.

Je vous souhaite une très bonne soirée à tous. »

**22) Retrait de la délibération concernant la fusion de des deux écoles élémentaires Anatole France A et Anatole France B pour la rentrée scolaire 2021.**

Vœu :

**Retrait du vœu « NON à la fusion des écoles Anatole France A et B au bois l'abbé. Maintien des deux postes de direction entièrement déchargés »**

Questions diverses :

Mme CAPORAL revient sur le vote concernant la DSP de la patinoire retranscrit dans les tribunes municipales.

M. FAUTRE demande d'avoir connaissance du rapport du commissaire enquêteur sur la géothermie concernant le stade René Rousseau.

M. MAILLER demande si le règlement intérieur sera modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h39

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance



**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
- DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
  
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 09 FEV. 2021